

Protéger les investisseurs et favoriser l'équité, l'efficacité
et la compétitivité des marchés financiers partout au Canada

Table des matières

2	Lettre de la présidente du conseil
3	Rapport de la présidente et chef de la direction
7	Équipe de la haute direction
8	Faits saillants
9	Tableau de bord du plan stratégique
28	Rapport sur la gouvernance
33	Rapport de gestion
46	États financiers

Comité

consultatif national de l'OCRCVM

Sert de tribune aux présidents des conseils de section pour faire valoir leurs intérêts, contribuer aux initiatives stratégiques et faire rapport au conseil d'administration de l'OCRCVM trois fois par an.

Dix conseils

de section de l'OCRCVM

S'occupent des dossiers d'inscription et d'adhésion, soulèvent des questions d'intérêt régional et font valoir leur point de vue relativement aux enjeux nationaux, y compris les questions stratégiques.

Font valoir le point de vue régional à l'intérieur du processus réglementaire – une dimension essentielle de l'autoréglementation.

- ▶ Membres des conseils de section : **155**
- ▶ Nombre de sociétés membres qui participent aux conseils de section : **123***
- ▶ Réunions : **72**
- ▶ Décisions : **554****

* Nota : Chaque société ou marché est compté autant de fois qu'il est représenté au sein des divers comités et sections.

** Comprend les décisions rendues par les comités et les sous-comités.

Comités

consultatifs sur les politiques

Section des administrateurs financiers

Section des affaires juridiques et de la conformité

Comité sur les titres à revenu fixe

Comité consultatif sur les règles du marché

Comité sur l'éducation et les compétences

- ▶ Nombre de membres des comités : **224**
- ▶ Sociétés et marchés représentés : **217***
- ▶ Rencontres : **16**

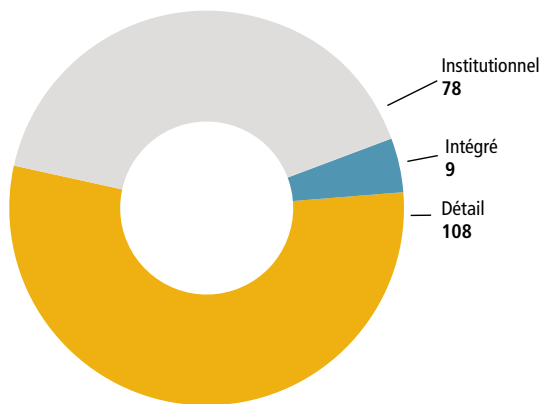
* Chaque société est comptée autant de fois qu'elle fait partie d'un comité ou d'un sous-comité.

Profil du secteur : Courtiers en placement

(Toutes les statistiques sont en date du 31 mars 2014)

Les courtiers en placement réglementés par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) varient en taille, allant des plus grandes institutions financières du pays aux petites entreprises comptant au plus 10 employés inscrits auprès de l'OCRCVM. Ils représentent une variété de modèles d'affaires : activités orientées vers les clients de détail ou les clients institutionnels et approche intégrée combinant les activités de détail et de banque d'investissement.

Catégories de courtiers en placement



Nota : Des 195 courtiers membres au 31 mars 2014, 187 étaient en règle, 2 avaient engagé le processus de démission et 6 étaient suspendus.

Particuliers et sociétés réglementés par l'OCRCVM

(par province ou territoire)

Province ou territoire	Personnes autorisées	Succursales	Sièges sociaux
Alb.	2 838	914	17
C.-B.	4 535	1 207	17
Man.	593	156	2
N.-B.	306	94	1
T.-N.-L.	116	35	0
N.-É.	508	163	3
T.N.-O.	0	2	0
Nun.	0	0	0
Ont.	13 682	2 990	121
Î.-P.-É.	70	21	0
QC	4 633	693	28
Sask.	546	204	0
Yn	6	6	0
É.-U.	280	0	6
Autre*	32	0	0
Total :	28 145	6 485	195

Nota : Des 195 courtiers membres au 31 mars 2014, 187 étaient en règle, 2 avaient engagé le processus de démission et 6 étaient suspendus.

* Autres pays

Classement des sociétés membres (selon les revenus)

Revenu	% des sociétés
Supérieur à 1 G\$	3
Supérieur à 100 M\$	7
Supérieur à 10 M\$	31
Supérieur à 5 M\$	15
Moins de 5 millions de dollars	44

Nota : Selon le nombre total de courtiers membres ayant déclaré des revenus durant la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, soit 198.

Classement des sociétés membres

(selon le nombre de personnes autorisées)

Nombre de personnes autorisées	Nombre de sociétés	% des sociétés
Plus de 1 000	8	4
501 à 1 000	5	3
101 à 500	21	11
11 à 100	90	46
10 ou moins	71	36

Profil du secteur : **Marchés**

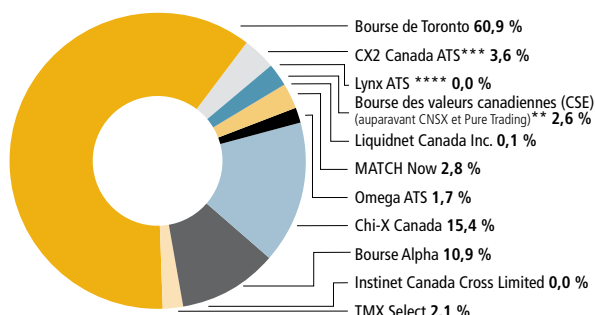
(Toutes les statistiques sont en date du 31 mars 2014)

L'OCRCVM réglemente l'activité de négociation sur quatre bourses (Bourse de Toronto, Bourse de croissance TSX, Bourse Alpha et Bourse des valeurs canadiennes) et neuf systèmes de négociation parallèles (Chi-X Canada, TMX Select, Omega ATS, Instinet Canada Cross, TriAct MATCH Now, Liquidnet Canada Inc., Lynx ATS, CX2 Canada ATS et Bloomberg Tradebook Canada).

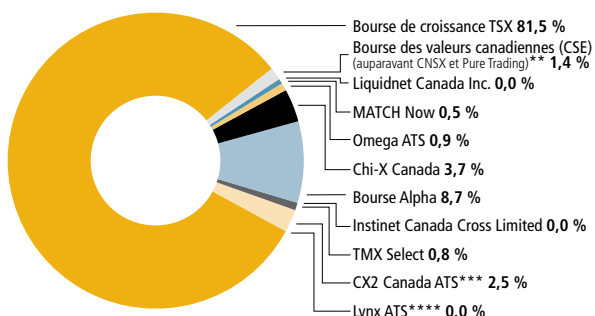
Marchés multiples du Canada

(selon le volume des opérations sur titres de capitaux propres effectuées en 2013-2014)*

Pourcentage des titres cotés à la Bourse de Toronto



Pourcentage des titres cotés à la Bourse de croissance TSX



* Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014.

** Au 1^{er} décembre 2013, CNSX et Pure Trading ont regroupé leurs activités sous la plateforme de la Bourse des valeurs canadiennes (CSE). Depuis cette date, les statistiques fournies à l'égard de la CSE regroupent les activités de CNSX et de Pure Trading.

*** La négociation sur CX2 Canada ATS a commencé le 3 mai 2013.

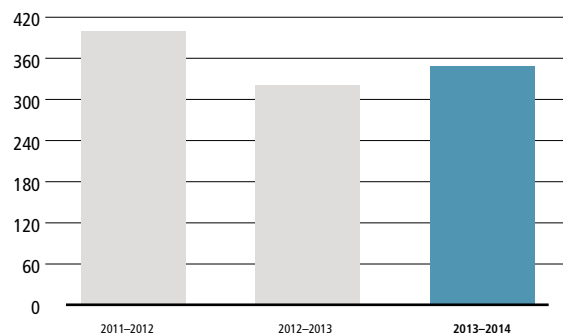
**** La négociation sur Lynx ATS a commencé le 3 février 2014.

Bourse des valeurs canadiennes

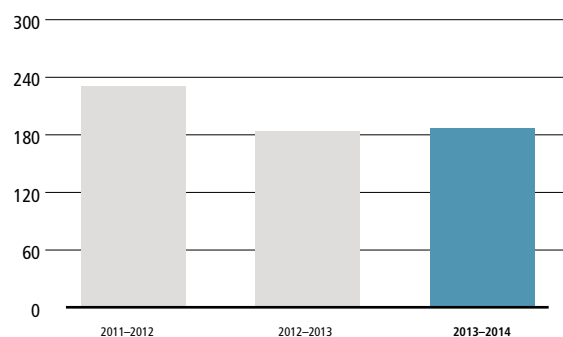
99,7 % des titres cotés à la Bourse des valeurs canadiennes (CSE) se sont négociés à la CSE. Les 0,3 % restants se sont négociés sur le marché d'Omega ATS.

Activité sur les marchés des titres de capitaux propres réglementés par l'OCRCVM

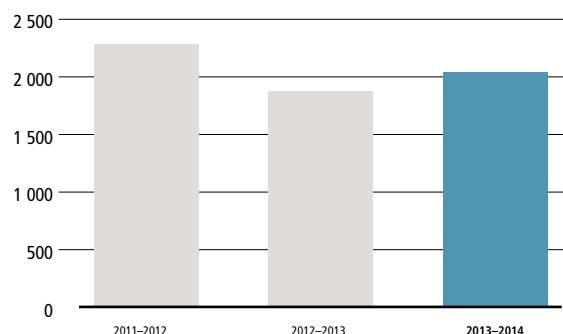
Opérations
(nombre d'opérations – millions)



Volume
(nombre total d'actions négociées – milliards)



Valeur
(des actions négociées – milliards de \$)



Mandat de l'OCRCVM

Nous établissons des normes élevées en matière de réglementation du commerce des valeurs mobilières, assurons la protection des investisseurs et renforçons l'intégrité des marchés tout en assurant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers.

Vision de l'OCRCVM

Nous serons reconnus pour notre intégrité, notre transparence et nos solutions justes et raisonnables. Nous aspirons à l'excellence et à des pratiques exemplaires en matière de réglementation. Nos actions s'appuient sur de saines discussions, analyses et consultations.

Valeurs de l'OCRCVM

Intégrité

Nous adoptons un comportement éthique en accord avec les normes les plus strictes d'équité et de professionnalisme.

Responsabilité

Nous agissons avec empressement, diligence et professionnalisme.

Attitude proactive

Nous sommes ouverts aux nouvelles idées pour relever les défis que nous prévoyons dans un environnement en constante mutation.

L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national

qui surveille l'ensemble des courtiers en placement et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés des titres de capitaux propres et les marchés des titres de créance au Canada. L'OCRCVM établit des normes élevées en matière de réglementation du commerce des valeurs mobilières, assure la protection des investisseurs et renforce l'intégrité des marchés tout en assurant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers. L'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant des règles régissant la compétence, les activités et la conduite financière des sociétés membres et de leurs employés inscrits et en assurant leur mise en application. Il établit des règles d'intégrité du marché régissant les opérations effectuées sur les marchés des titres de capitaux propres canadiens et en assure la mise en application.

Notre façon

Organisme national d'autoréglementation, l'OCRCVM est solidement implanté dans ses régions. Ses conseils de section et comités consultatifs sur les politiques lui procurent une source inestimable d'information et de conseils. L'autoréglementation aide à faire en sorte que les politiques et les règles suivent l'évolution des marchés grâce à une consultation continue avec les participants du secteur qui doivent composer avec les changements sur une base journalière. Ce processus permet d'adopter des règles et des politiques qui sont équilibrées et pratiques et qui donnent des résultats concrets.



En 2013–2014, nous avons continué d’être témoins de profonds changements dans les marchés financiers non seulement au Canada, mais partout dans le monde, et nous nous sommes efforcés de relever les défis qu’ils représentent pour le secteur, les investisseurs et les autres parties intéressées.

Message de la présidente du conseil d’administration

En 2013–2014, nous avons continué d’être témoins de profonds changements dans les marchés financiers non seulement au Canada, mais partout dans le monde, et nous nous sommes efforcés de relever les défis qu’ils représentent pour le secteur, les investisseurs et les autres parties intéressées.

Dans le contexte réglementaire dynamique actuel, ce rapport annuel donne un aperçu général des progrès réalisés par l’OCRCVM au cours du dernier exercice afin d’assurer une réglementation efficace en regard des priorités définies dans le plan stratégique triennal de notre organisme. Beaucoup de choses ont été accomplies au cours de l’exercice 2013–2014 grâce aux efforts assidus du conseil d’administration, des dirigeants et du personnel de l’OCRCVM.

Plus tôt cette année, la présidente et chef de la direction Susan Wolburgh Jenah a annoncé son intention de quitter l’OCRCVM pour prendre sa retraite. Mme Wolburgh Jenah a joué un rôle actif dans la création de l’OCRCVM à titre d’organisme d’autoréglementation national, né du regroupement de l’Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) et de Services de réglementation du marché inc. (SRM). Durant son mandat, l’OCRCVM a fait des pas de géant vers son objectif consistant à maintenir le caractère équitable et le bon fonctionnement des marchés et à mettre en place une approche axée sur le risque pour la réglementation du secteur et la surveillance des marchés financiers au Canada.

Durant une période de transformation des marchés financiers, l’OCRCVM a eu la chance de pouvoir compter sur M^{me} Wolburgh Jenah pour le diriger d’une manière proactive, souple et sensible aux défis que pose la réglementation dans un tel contexte d’évolution et aux conséquences d’un tel environnement sur les parties intéressées.

L’OCRCVM d’aujourd’hui dispose de solides assises sur lesquelles il peut bâtir, ainsi que d’une équipe talentueuse et dévouée de

professionnels qui continuent de mettre de l’avant les priorités et l’orientation définies dans notre plan stratégique.

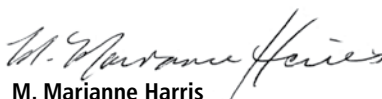
Au nom du conseil d’administration, je tiens à témoigner notre plus profonde appréciation envers M^{me} Wolburgh Jenah, qui dirige l’OCRCVM depuis sa création en 2008, non seulement pour le leadership qu’elle a démontré au cours de la dernière année, mais aussi pour sa vision, son travail assidu et son engagement incessant afin de créer un organisme de réglementation moderne, respecté et compétent.

Je tiens également à souligner la contribution, l’engagement et la constance des membres de notre conseil d’administration. Nous avons un solide conseil d’administration formé d’administrateurs très engagés, qui apportent une diversité de compétences, de connaissances spécialisées et de perspectives dans l’exercice de leur fonction.

La consultation et la mobilisation des parties intéressées sont des conditions essentielles pour nous permettre de concevoir une réglementation efficace. Le conseil d’administration apprécie le temps, les efforts et les points de vue éclairants des membres du secteur, des investisseurs et des autres parties intéressées pour l’examen des questions réglementaires et la mise en œuvre des initiatives stratégiques importantes au cours de la dernière année.

Enfin, je remercie l’équipe de direction et le personnel de l’OCRCVM qui ont travaillé avec diligence à la grandeur du pays afin de protéger les investisseurs et de favoriser l’équité, l’efficacité et la compétitivité des marchés financiers.

Au nom du conseil d’administration,


M. Marianne Harris

Présidente du conseil d’administration



Rapport de la présidente et chef de la direction

Le présent rapport annuel décrit nos priorités en matière de réglementation et la manière dont nous nous acquittons de notre mandat dans un contexte dynamique et de changements rapides sur les marchés financiers. Nous soulignons les principaux projets stratégiques que nous avons mis de l'avant en 2013-2014 sur le plan opérationnel et sur le plan des politiques afin de protéger les investisseurs, d'élever les normes du secteur et d'accroître l'intégrité des marchés.

Comme par les années passées, nous sommes heureux d'avoir cette occasion de présenter à nos parties intéressées les progrès que nous avons accomplis à l'égard des objectifs annoncés plus tôt dans notre « tableau de bord » annuel.

Un programme efficace d'élaboration de politiques

Nous avons commencé à publier l'an dernier un rapport trimestriel sur nos priorités en matière de politiques, lequel présente l'ensemble des initiatives réglementaires de l'OCRCVM pour les 12 mois qui suivent.

Ce rapport est le fruit d'un examen attentif et d'une priorisation de nos projets de politiques – une discipline qui nous permet de nous concentrer sur l'avancement des questions réglementaires importantes en temps nécessaire. La communication de notre programme alerte les parties intéressées afin qu'elles puissent émettre leurs commentaires sur nos projets de règle et aide les membres à planifier une mise en œuvre réussie des nouvelles exigences réglementaires.

Nous avons pris l'engagement de peaufiner nos analyses d'impact à l'étape de l'élaboration des politiques et de surveiller l'incidence des nouvelles réformes réglementaires une fois qu'elles sont adoptées. Grâce aux outils et à l'infrastructure que nous avons mis en place ces dernières années – comme la plateforme d'enrichissement des technologies de surveillance (ou système STEP), l'entrepôt des données sur les titres de capitaux propres et notre équipe spécialisée en analytique – nous sommes mieux à même d'analyser les données que nous recueillons sur les marchés et d'analyser les tendances qui se profilent.

Cette capacité est déterminante dans un contexte de transformation profonde du secteur, de la structure des marchés et du cadre de réglementation. La concurrence, les innovations, les progrès technologiques et la très grande vitesse des opérations ont augmenté la complexité et la fragmentation des marchés au Canada et partout dans le monde. Ces changements ont amené des occasions et des défis, mais aussi des conséquences inattendues. À partir de données empiriques et d'analyses objectives, nous tentons de comprendre comment ces faits nouveaux se répercutent sur les parties intéressées, sur la confiance des investisseurs et sur l'intégrité des marchés, et de déterminer si des mesures réglementaires sont nécessaires.

Rapport de la présidente et chef de la direction

Nous recueillons et maintenons un immense bassin de données sur les marchés qui aide à la formulation de nouvelles politiques, et nous explorons différentes façons de partager cette information avec les autres organismes de réglementation, les chercheurs et les membres du public pour améliorer notre compréhension collective des activités qui ont lieu sur les marchés financiers et des répercussions qu'elles peuvent avoir sur les investisseurs institutionnels autant que sur les investisseurs de détail.

Nous avons dû composer ces dernières années avec de nouvelles bourses et de nouveaux systèmes de négociation, avec les marchés opaques, la négociation à haute vitesse et algorithmique, sans compter la prolifération d'ordres toujours plus complexes.

Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi notre étude en trois phases visant à déterminer les conséquences de la négociation à haute vitesse (NHV) et des activités connexes sur les marchés boursiers canadiens. Trois équipes de projet, formées d'universitaires dotés d'une expérience internationale, ont maintenant commencé la dernière phase de cette étude. Celle-ci s'ajoute aux autres initiatives que nous avons entreprises, dont la publication de la version définitive d'une note d'orientation sur les pratiques de négociation manipulatrices et trompeuses, la création d'alertes dans le cadre de la surveillance des marchés et les contrôles mis en place pour détecter toute violation des règles et toute forme prédatrice de négociation.

Nous avons établi en 2012, en collaboration avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), un nouveau cadre de réglementation applicable aux ordres invisibles et nous surveillons l'incidence des nouvelles règles depuis leur adoption. Ce cadre a été conçu dans le but de préserver le processus de formation des cours sur les marchés visibles et transparents et prescrit une amélioration significative du cours ainsi qu'une priorité des ordres visibles par rapport aux ordres invisibles dotés d'un cours identique. Alors que les marchés opaques à liquidité invisible ont connu une forte croissance dans d'autres pays, notamment aux États-Unis, le volume des opérations hors cote et non visibles demeure faible au Canada, représentant moins de 5 pour cent du total des opérations sur titres de capitaux propres.

Des communications et consultations élargies

Les communications avec les participants du secteur, les investisseurs et les autres parties intéressées, et les consultations menées auprès de ces groupes sont des éléments fondamentaux de notre processus d'élaboration de politiques. Un engagement constructif aux côtés de nos parties intéressées est, selon nous, prioritaire, car nous croyons que cela se traduit par une réglementation plus efficace, une plus grande conformité et une confiance accrue à l'égard de nos marchés. Nous avons continué d'étoffer notre processus de consultation de sorte qu'il soit plus inclusif et qu'il nous aide à trouver la meilleure façon de réaliser nos objectifs et d'éviter les conséquences involontaires.

L'an dernier, nous avons mené un sondage afin de connaître les points de vue des membres sur une grande variété de sujets, dont les priorités énoncées dans notre Plan stratégique. Nous avons tenu des rencontres dans les régions avec de hauts représentants des membres pour les engager dans des discussions sur le contexte économique et réglementaire et sur les défis qui se posent aux investisseurs et au secteur en général.

Plus tôt cette année, nous avons organisé une table ronde à Vancouver sur les marchés des titres de petite capitalisation, un événement auquel ont assisté plus de 100 parties intéressées. Des représentants des bourses, des émetteurs, des courtiers, des investisseurs et des organismes de réglementation sont venus exprimer leurs points de vue tandis que nous examinions différentes façons de renforcer les marchés des titres de petite capitalisation au Canada.

En 2014, nous avons également tenu un forum à l'intention des membres pour leur faire part des récents changements apportés aux méthodes de fonctionnement et au mandat de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI). Nous exigeons depuis longtemps que les sociétés réglementées par l'OCRCVM participent aux procédures de l'OSBI, et nous faisons maintenant partie d'un comité mixte d'organismes de réglementation composé de l'OCRCVM, de membres désignés des ACVM et de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels. Ce comité rencontre l'OSBI de façon régulière pour discuter de gouvernance et de questions opérationnelles, ainsi que d'autres questions importantes susceptibles d'influer sur l'efficacité du système de règlement des différends.

Des normes de compétence renforcées

Compte tenu de la complexité grandissante des marchés financiers, de la création de nouveaux produits, des besoins changeants des investisseurs et des mouvements démographiques qui s'opèrent, les normes de compétence et la formation continue revêtent plus d'importance que jamais.

Les normes de compétence et les exigences de formation continue qui s'appliquent aux personnes inscrites auprès de l'OCRCVM sont une priorité fondamentale. La matière et les compétences enseignées sont régulièrement révisées pour tenir compte des pratiques et des enjeux nouveaux sur les marchés. Durant la dernière année, le personnel de l'OCRCVM a travaillé en collaboration avec CSI pour mettre à jour la majorité des cours de CSI afin que leur contenu reflète les nouvelles règles de l'OCRCVM et les nouvelles tendances sur les marchés.

En juillet 2014, nous avons publié un document de consultation pour recueillir les points de vue des participants du secteur et des autres parties intéressées sur notre modèle d'assurance des compétences. Ce document souligne l'expiration prochaine de l'entente de service de l'OCRCVM avec CSI en janvier 2016 et fournit aux parties intéressées des renseignements sur les modèles existants ou les modèles de remplacement pour la prestation de cours et d'examens d'accréditation futurs.

À partir des commentaires que nous recevrons, nous évaluerons le modèle actuel d'assurance des compétences à l'OCRCVM par rapport à différents modèles de remplacement afin de déterminer l'approche qui répond le mieux aux intérêts du public, aux exigences réglementaires de l'OCRCVM et aux besoins du secteur.

Des normes de compétence renforcées jouent un rôle important dans la protection des investisseurs et dans la confiance accordée aux participants des marchés financiers. La consultation menée par l'OCRCVM, qui sera complétée par des exposés et des tables rondes, nous donne l'occasion d'engager un dialogue transparent et constructif avec les parties intéressées en vue de relever continuellement le niveau de professionnalisme dans le secteur des services financiers.

L'an dernier, le ministère des Finances de l'Ontario a annoncé son intention d'étudier les avantages d'une réglementation plus ciblée des planificateurs financiers. Nous avons participé à un forum organisé par le gouvernement de l'Ontario et présenté un mémoire exposant nos points de vue sur ce sujet important.

Des normes de compétence, de déontologie et de professionnalisme uniformes pour ceux qui se présentent comme des « planificateurs financiers » – quel que soit leur régime d'inscription – seraient grandement bénéfiques pour les investisseurs et le milieu de la planification financière comme tel.

Nous croyons aussi toutefois que les cadres de réglementation et d'autoréglementation actuels pourraient servir à résoudre toute lacune ou toute préoccupation soulevée en matière d'intérêt public, de sorte que les consommateurs tout comme les participants du secteur n'aient pas à supporter de coûts supplémentaires découlant d'une fragmentation, d'un chevauchement et d'un dédoublement inutiles des règles.

Tandis que la relation entre clients et conseillers continue d'évoluer et que de nombreux consommateurs se tournent vers les conseillers pour les aider à préparer leur avenir, nous travaillons avec les membres de l'OCRCVM pour assurer la mise en œuvre réussie du Modèle de relation client-conseiller (MRCC). Le MRCC aidera les investisseurs à mieux comprendre les services que leur offre leur conseiller, les coûts que comportent ces services et le rendement des placements dans leur compte – renseignements qui sont importants pour accroître la protection des investisseurs.

La protection des investisseurs et la prévention d'activités préjudiciables

En matière de mise en application, la prévention d'activités préjudiciables est tout aussi prioritaire pour l'OCRCVM que la prise de mesures disciplinaires à l'endroit des sociétés et des personnes qui enfreignent la réglementation. Nous avons toujours pour priorités de protéger les clients âgés et les investisseurs vulnérables, de prévenir les recommandations de placement inappropriées et d'obliger nos membres à surveiller de près les activités menées auprès de la clientèle de détail. Parmi nos mesures de prévention, nous effectuons des inspections efficaces de la conformité, nous établissons des normes élevées de compétence et de formation continue et nous faisons la promotion d'une culture de conformité chez les sociétés et les personnes que nous réglementons.

Rapport de la présidente et chef de la direction

Lorsque des risques nouveaux sont identifiés sur les marchés ou que des préoccupations se posent relativement à la protection des investisseurs, nous évaluons tous les outils réglementaires à notre disposition pour déterminer la meilleure façon d'obtenir les résultats souhaités. Même si l'élaboration de règles est l'un de ces outils, nous recourons aussi à des notes d'orientation, à des activités de formation à l'intention des membres, aux inspections de la conformité, à la surveillance des marchés et à l'application de contrôles au jour le jour pour résoudre rapidement et avec efficacité les préoccupations soulevées.

Nos inspections de la conformité, jumelées aux tendances qui se dégagent des données que nous compilons sur les plaintes et les demandes de renseignements des investisseurs, nous fournissent des indications précieuses sur les points qui nécessitent une attention réglementaire. Au cours de la dernière année, nous avons émis des notes d'orientation à l'intention des sociétés et des personnes inscrites, nous avons publié un Bulletin de l'investisseur et nous avons créé une webémission sur les stratégies d'emprunt à des fins de placement.

Nous savons aussi, à partir des discussions que nous avons tenues avec des groupes d'investisseurs, qu'il est parfois difficile de comprendre ce que signifient les nombreux titres professionnels et titres d'emploi en usage, ainsi que les compétences et l'expérience qui sous-tendent chaque titre. Nous avons donc émis une note d'orientation sur l'utilisation de titres d'emploi et de titres professionnels par les personnes inscrites qui traitent avec la clientèle de détail, et sur la surveillance que doivent effectuer les courtiers à l'égard de l'utilisation de ces titres.

En novembre 2013, à la suite d'essais étendus auprès d'investisseurs et de personnes âgées, nous avons lancé une nouvelle ressource pour aider les consommateurs à se retrouver parmi la multitude de titres utilisés dans le domaine financier. Il s'agit d'un glossaire en ligne gratuit dans lequel on peut faire des recherches sur une cinquantaine des titres de compétence les plus couramment utilisés dans le secteur des services financiers au Canada, et cette ressource a été grandement utilisée depuis son lancement.

Une surveillance et un contrôle plus serrés

La participation des investisseurs institutionnels et de détail sur les marchés des titres de créance a beaucoup augmenté au cours des dernières années. Selon les estimations, les opérations effectuées sur le marché obligataire au Canada en 2013 se sont élevées à 11,9 billions de dollars, par rapport à un volume de 1,95 billion de dollars sur les marchés des titres de capitaux propres.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a annoncé récemment son intention d'examiner la transparence du marché des obligations de sociétés. À l'OCRCVM, nous nous approchons maintenant de notre objectif complémentaire qui consiste à exercer une surveillance plus serrée et plus immédiate des opérations effectuées sur les marchés des titres de créance.

À la suite de vastes consultations menées auprès de diverses parties intéressées, nous avons émis en janvier un nouvel appel à commentaires sur un projet de règle révisé concernant la déclaration des opérations sur titres de créance. Les exigences proposées en matière de déclaration seront mises en œuvre en deux phases. À la fin de la première phase, prévue pour 2015, plus de 90 pour cent des opérations sur titres de créance effectuées par les courtiers membres feront ainsi l'objet d'un encadrement réglementaire de l'OCRCVM. Notre objectif est de surveiller de plus près le respect des règles établies en matière de protection des investisseurs et d'intégrité des marchés, et d'en assurer l'application avec efficacité.

Une gestion budgétaire prudente

Durant la dernière année, nous avons continué de gérer nos budgets et nos ressources avec prudence. Nous avons fait des progrès appréciables dans plusieurs dossiers importants et nous avons effectué les investissements nécessaires dans nos ressources humaines et dans notre infrastructure technologique tout en exerçant un contrôle serré de nos coûts. Il s'ensuit que les cotisations des courtiers et des marchés membres demeurent inchangées pour l'exercice 2015.

Depuis 2008, l'OCRCVM a remis plus de 42,5 millions de dollars à ses membres, représentant les excédents des produits sur les charges et le montant que nous avons reçu lors de la cession de nos actions de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) au groupe Maple l'an dernier.

En 2013-2014, nous avons commencé à mettre en place une fonction d'audit interne pour nous aider à renforcer nos contrôles internes et pour poursuivre nos efforts en vue d'améliorer les efficacités.

Il s'agit ici de mon dernier rapport comme première présidente et chef de la direction de l'OCRCVM. Je quitte mon poste avec un sentiment de fierté et de reconnaissance devant tout ce que nous avons accompli durant mon mandat.

Je suis arrivée en février 2007 pour réaliser la fusion de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et de Services de réglementation du marché inc. en vue de former l'OCRCVM, en 2008. J'ai eu le privilège de diriger l'organisme durant une période de changements profonds dans le secteur, dans la structure des marchés et dans les attentes des parties intéressées.

J'aimerais exprimer toute ma gratitude aux employés de l'OCRCVM d'un bout à l'autre du pays ainsi qu'à mon équipe de direction et au conseil d'administration pour leur soutien, leur travail assidu et leur dévouement indéfectible au fil des années. Je suis convaincue que l'équipe de l'OCRCVM continuera de mener à bien les priorités stratégiques et les orientations que nous avons établies et qu'elle fera valoir l'importance de notre travail pour l'intérêt public.



Susan Wolburgh Jenah

Présidente et chef de la direction

Équipe de la haute direction



KEITH PERSAUD

Premier vice-président
aux finances et à l'administration



PAUL RICCARDI

Premier vice-président
à la réglementation des membres



WENDY RUDD

Première vice-présidente
à la politique de réglementation
des marchés membres



DOUG HARRIS

Vice-président, avocat général
et secrétaire général



LUCY BECKER

Vice-présidente
aux affaires publiques



CARMEN CRÉPIN

Vice-présidente
pour le Québec



WARREN FUNT

Vice-président
pour l'Ouest du Canada



ERIC WHALEY

Chef de l'informatique

Faits saillants *

Supervision de

**195** membres et de leurs**28 145** employés autorisés

Tenue de

**222** enquêtes liées à la mise en application**52** audiences disciplinaires

Imposition de

**28** suspensions**8** interdictions permanentes

Coordination de

**1 286** arrêts des opérations**987** reprises des opérations**95** interdictions d'opérations

Imposition d'amendes de

**5 393 500 \$**

(frais et remises de profits exclus) à des sociétés et des particuliers

Surveillance de

**348 000 000**

d'opérations sur 4 bourses et 9 systèmes de négociation parallèles de titres de capitaux propres

Réalisation de

**251**⁺

inspections dans les bureaux des membres – inspections de conformité axées sur la conduite des affaires, les finances et les opérations et la conduite de la négociation

⁺ De plus, le personnel de l'OCRCVM a réalisé 27 inspections de conformité intégrées.* *Autres faits saillants sur le site www.ocrcvm.ca*

OBJECTIF 1

> Promouvoir une culture de conformité

Le secteur et les marchés que nous réglementons devraient respecter des normes élevées d'équité et d'intégrité afin de préserver et de raffermir la confiance de tous les participants au marché. En conséquence, une solide culture de conformité profite aux investisseurs et contribue de manière significative à la compétitivité des marchés financiers canadiens.

Les courtiers membres de l'OCRCVM font face à de nombreux défis en matière de conformité. La structure des marchés canadiens continue d'évoluer rapidement dans un contexte de conditions économiques difficiles et de volatilité continue des marchés. Les modèles d'affaires supposent des interconnexions plus nombreuses avec les sociétés affiliées, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. La prolifération des produits offerts aux investisseurs et leur complexité exigent un contrôle préalable et des compétences accrues.

Dans ce contexte, une gestion serrée du risque, des contrôles internes et des systèmes de surveillance s'impose plus que jamais. Les courtiers membres doivent adopter et maintenir des politiques et des procédures conçues pour gérer l'ensemble des risques de leur modèle d'affaires : crédit, marché, opérations, lois et réputation. Une réglementation efficace exige de mettre constamment l'accent sur la promotion d'une solide culture de gestion du risque et de conformité au sein des sociétés réglementées par l'OCRCVM.

OBJECTIF 1 – PROMOUVOIR UNE CULTURE DE CONFORMITÉ

Ce que nous avons fait



Nous avons **encouragé** les sociétés à poursuivre leurs efforts en matière de conformité, de gestion des risques et de contrôle interne.

Comment nous l'avons fait



Nous avons émis notre Rapport annuel sur la conformité en décembre 2013. Ce rapport cernait les lacunes les plus courantes et les tendances observées lors des inspections et était centré sur les résultats du cycle d'inspection courant ainsi que sur les règles adoptées pour mettre en œuvre les éléments fondamentaux du Modèle de relation client-conseiller (MRCC). Le rapport soulignait aussi les résultats des inspections antérieures qui portaient sur le respect de la part des courtiers :

- des obligations de recueillir des informations afin de bien connaître leurs clients et d'évaluer la convenance des placements;
- des exigences de communication des détails sur la relation à l'égard des comptes; et
- des obligations de repérer et de gérer les conflits d'intérêts.

Le Rapport annuel sur la conformité présentait aussi les résultats des inspections ciblées menées par l'OCRCVM dans les sociétés concernant :

- la création et le placement de produits d'investissement dans des conditions de non-concurrence;
- l'incidence d'un levier financier excessif au bilan;
- les pratiques de gestion des risques liés à la liquidité dans les sociétés qui pratiquent l'auto-compensation;
- la documentation des structures opérationnelles des sociétés; et
- l'évaluation des pratiques de gestion des risques des sociétés en matière d'impartition, en regard de la note d'orientation de l'OCRCVM sur les pratiques exemplaires.

Nous avons commencé à travailler à la création d'un programme « d'acheteur mystère », avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels.

Nous avons exécuté 112 inspections de la conformité de la conduite des affaires dans les bureaux de sociétés membres, 106 inspections de la conformité des finances et des opérations et 33 inspections de la conformité de la conduite de la négociation. Nous avons également procédé à 27 inspections intégrées de la conformité dans les bureaux de sociétés membres.

Nous avons tenu nos congrès annuels sur la conformité à Toronto, Montréal et Calgary. Plus de 400 cadres supérieurs des sociétés réglementées par l'OCRCVM ont assisté à celui de Toronto; ils étaient 80 à Montréal et 118 à Calgary. Outre les allocutions prononcées par la chef de la direction et d'autres membres de la haute direction de l'OCRCVM, ces congrès ont permis aux représentants de la Conformité de la conduite des affaires, de la Conformité des finances et des opérations, de la Politique de réglementation des membres et des marchés, de la Mise en application et de l'Inscription de faire le point sur leurs activités. Il y avait aussi des ateliers sur les enjeux qui se posent aux petites sociétés de courtage, sur les médias sociaux et sur le modèle de relation client-conseiller.

Nous avons offert diverses possibilités de formation sur la conformité, dont 9 webémissions qui ont été suivies par 9 269 participants du secteur et 5 séances en direct auxquelles ont assisté 698 participants du secteur.

En quoi cela importe



Le respect des exigences réglementaires et le maintien de normes de déontologie élevées et d'une grande intégrité profitent aux investisseurs, au secteur et aux marchés financiers dans leur ensemble.

La connaissance obtenue de première main de ce que vivent les investisseurs, combinée à nos programmes de surveillance et d'inspection de la conformité, sera communiquée aux sociétés que nous réglementons pour améliorer la conformité à la réglementation et aider à améliorer l'expérience client. Cette connaissance aide aussi à orienter l'élaboration des politiques.

Les inspections intégrées donnent à l'OCRCVM une vision plus globale des sociétés que nous réglementons, elles nous aident à cerner les risques qui peuvent se poser à l'échelle des entreprises et augmentent l'efficacité du processus d'inspection pour les sociétés que nous réglementons.

Le secteur continue d'évoluer et de devenir de plus en plus complexe; il est donc important que l'OCRCVM favorise une culture de formation continue et que les sociétés s'engagent à adopter une telle culture.

Nous avons **continué** de mettre en œuvre le Modèle de relation client-conseiller (MRCC).

En décembre 2013, dans le cadre de notre initiative continue du MRCC, nous avons publié pour commentaires des propositions de modification des règles (MRCC 2) qui accroîtront, par une communication enrichie, la transparence du rendement des comptes et des frais et charges perçus sur les comptes. Une fois qu'elles auront été approuvées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), les propositions de règles du MRCC 2 seront mises en vigueur sur une période de deux ans qui se terminera en 2016.

L'initiative du MRCC améliore la protection des investisseurs et rehausse les normes du secteur. Elle accroît la transparence des frais perçus et du rendement des comptes, assure la découverte et le règlement des conflits et renforce l'évaluation de la convenance. Elle aide aussi à renforcer la confiance dans la qualité et l'intégrité de ceux qui donnent des conseils.

OBJECTIF 1 (SUITE) – PROMOUVOIR UNE CULTURE DE CONFORMITÉ

Ce que nous avons fait



Nous avons **publié** des orientations opportunes et claires sur les questions clés et émergentes.

Comment nous l'avons fait



Nous avons publié sept notes d'orientation dans leur forme définitive, portant sur les sujets suivants :

- Activités professionnelles externes
- Indication de marchés et déclaration du cours moyen sur les avis d'exécution
- Accords de compensation
- Impartition
- Emprunt à des fins de placement
- Utilisation de titres d'emploi et de titres professionnels
- Gestion des ordres stop

En quoi cela importe



La communication proactive des attentes réglementaires favorise une forte culture de conformité, tout en offrant la souplesse nécessaire de mise en œuvre aux sociétés différentes par leur taille et leur modèle d'entreprise.

Nous avons fait **avancer** le projet de réécriture du manuel de réglementation vers sa mise en œuvre.

La première publication à des fins de consultation publique de l'ensemble complet de règles en langage simple est achevée.

Nous avons continué d'apporter des révisions aux règles et préparé des réponses définitives aux commentaires du public et du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), pour faire avancer le projet vers son achèvement.

Sept des huit tranches du projet de réécriture des règles en langage simple ont été achevées.

Des règles rédigées en langage simple favorisent la compréhension des exigences réglementaires et permettent aux sociétés de s'assurer de bien répondre aux attentes réglementaires.

Nous avons **publié** les résultats du Sondage sur la meilleure exécution.

Nous avons publié un avis sur les résultats de notre sondage auprès de tous les courtiers membres qui négocient des titres de capitaux propres pour leurs clients. Ce sondage avait pour objet d'évaluer les pratiques actuelles et de cerner des aspects pour lesquels des règles ou des orientations peuvent être élaborées.

La communication des pratiques exemplaires et l'identification des questions d'intérêt commun dans le secteur aident les membres à s'acquitter de leur obligation d'obtenir la meilleure exécution pour leurs clients.

Nous avons **publié** pour commentaires un projet de note d'orientation exposant les pratiques communes de contrôle diligent et des pratiques rigoureuses pour les courtiers membres de l'OCRCVM qui agissent comme placeurs dans l'émission de valeurs mobilières dans le public.

Le Projet de note d'orientation développe nos principes clés concernant le contrôle diligent des placeurs, dont la planification du contrôle diligent, des séances de questions liées au contrôle diligent, le contrôle diligent lié à l'activité, le contrôle diligent d'ordre juridique, la confiance accordée aux experts et aux tierces parties, la confiance accordée au syndicat chef de file, la tenue de dossiers sur le contrôle diligent et le rôle de la surveillance et de la conformité dans le processus de placement.

Nous avons mis sur pied un comité consultatif du secteur chargé d'établir des normes de diligence à appliquer par les placeurs pour recueillir des commentaires sur les pratiques courantes et les pratiques exemplaires que les placeurs suivent pour exécuter leur contrôle diligent, de cerner les lacunes qui se dégagent des pratiques courantes et d'explorer des moyens de combler ces lacunes. Le comité du secteur était composé de hauts représentants du secteur provenant de 21 courtiers membres exerçant des activités de placement et représentait un vaste échantillon de petites, moyennes et grandes sociétés disposant de bureaux régionaux dans tout le Canada.

Nous avons consulté le Comité consultatif national de l'OCRCVM, le comité de direction du comité consultatif de la Section des affaires juridiques et de la conformité, un groupe de courtiers membres de l'Ouest du pays possédant une expérience particulière du marché des sociétés émergentes, le Comité des petites sociétés de courtage/remisiers de l'ACCVM et un groupe d'avocats chevronnés en valeurs mobilières qui représentent les courtiers membres dans le cadre d'appels publics à l'épargne.

Le processus de mobilisation de capitaux est essentiel à une économie dynamique. La note d'orientation proposée a pour but de favoriser des normes plus uniformes et plus rigoureuses sur le contrôle diligent en matière de placement, pour aider les courtiers membres à exercer cette fonction essentielle avec plus d'efficacité et pour veiller à la protection du public investisseur et à l'intégrité des marchés financiers.

Les inspecteurs avaient une approche coopérative : très propice à l'échange d'information.

Réponse d'une société réglementée par l'OCRCVM à la suite d'une inspection de la conformité des finances et des opérations en mars 2014

Compte tenu du régime de réglementation des valeurs mobilières au Canada, le mandat de l'OCRCVM accorde beaucoup d'importance à la protection des investisseurs. Dans le cadre de nos activités réglementaires, nous recherchons continuellement des occasions d'améliorer la protection des investisseurs à la lumière des changements démographiques et d'expliquer aux investisseurs qui nous sommes, quel est notre rôle en matière de réglementation et quelles ressources sont disponibles.

OBJECTIF 2

> Promouvoir la protection du public investisseur

Les investisseurs doivent bien comprendre la nature de la relation client-conseiller, incluant les services offerts, le coût de ces services et le rendement ou les résultats réellement obtenus. La réalisation de ces objectifs est essentielle pour améliorer la protection des investisseurs. L'OCRCVM continuera de collaborer avec le secteur et le public investisseur pour assurer des communications et un accès clairs et continus à l'information importante afin d'aider les investisseurs à prendre des décisions et à faire des choix éclairés.

Les changements rapides au sein des marchés financiers remettent la question de la protection des investisseurs à l'avant-plan. L'avènement de la négociation électronique et la prolifération des systèmes de négociation algorithmique et à haute vitesse ces dernières années ont changé la dynamique des marchés boursiers avec d'importantes conséquences pour le public investisseur et le mandat de protection des investisseurs de l'OCRCVM. Par conséquent, nous entendons surveiller de près l'évolution de la structure du marché et intervenir activement afin d'assurer l'intégrité des marchés et de renforcer la protection des investisseurs.

OBJECTIF 2 – PROMOUVOIR LA PROTECTION DU PUBLIC INVESTISSEUR

Ce que nous avons fait



Nous avons **continué** de centrer les activités de mise en application sur les enjeux touchant les investisseurs de détail, notamment les investisseurs âgés et les groupes qui peuvent être plus vulnérables.

Comment nous l'avons fait



Nous avons continué de donner activement suite aux plaintes liées à la convenance, en accordant une attention particulière à celles concernant des personnes âgées. En 2013, 37 % des plaintes examinées par la Mise en application concernaient des aînés. Cette activité a donné lieu à des mesures disciplinaires contre des personnes inscrites liées à des questions concernant les personnes âgées dans environ 40 % des cas. De la même manière, un fort pourcentage d'enquêtes (environ 40 %) déclenchées au cours de l'année écoulée était lié à des questions de convenance et a aussi donné lieu, dans 40 % des cas, à des mesures disciplinaires contre des personnes inscrites concernant des questions de convenance.

En avril 2014, nous avons publié le Rapport annuel de l'OCRCVM sur la mise en application portant sur l'année 2013. Ce rapport donne un aperçu des priorités de l'OCRCVM en matière de mise en application, notamment les personnes âgées, les investisseurs vulnérables et les activités de négociation manipulatrices et trompeuses, et souligne les projets de politiques et les dossiers clés de la Mise en application.

En novembre 2013, nous avons publié pour commentaires des Lignes directrices révisées en matière de sanctions afin d'aider les intimés et leurs conseillers juridiques à comprendre les critères auxquels obéit la détermination des sanctions appropriées dans les procédures disciplinaires de l'OCRCVM.

En novembre 2013, nous avons republié à des fins de commentaires des modifications des règles consolidées liées à la mise en application qui entraîneront le regroupement des Règles des courtiers membres et des Règles universelles d'intégrité du marché pertinentes adoptées respectivement par l'ACCOVAM et SRM et datant d'avant la création de l'OCRCVM. Les règles proposées clarifieront les règles actuelles qui se rapportent aux inspections de la conformité et actualiseront les règles qui se rapportent aux autorisations d'inscription et à l'examen des demandes d'inscription.

En quoi cela importe



Les personnes âgées représentent une grande partie du public investisseur.

La publication des résultats annuels soutient aussi notre engagement de transparence et envoie un message fort pour dissuader les auteurs d'éventuels méfaits.

Assure la cohérence et favorise une plus grande transparence en communiquant clairement la manière dont l'OCRCVM abordera les décisions de sanctions.

Assure une plus grande clarté et une plus grande transparence, ainsi qu'une cohérence dans l'application de ces processus.

Nous avons mieux **fait connaître** les ressources de l'OCRCVM en matière de formation des investisseurs.

Nous avons fait la promotion du service Info-conseiller et du Glossaire des titres de compétence en finances de l'OCRCVM auprès de 1,35 million d'utilisateurs des bibliothèques publiques d'un bout à l'autre du Canada, au moyen des « coupons-reçus ». De plus, pendant le mois de la littératie financière (novembre 2013), nous avons distribué des signets (6 000 en français et 39 600 en anglais) aux consommateurs dans tout le pays dans le cadre d'un nouveau partenariat avec le Bureau d'éthique commerciale du Canada.

Le nombre de visiteurs du site Internet de l'OCRCVM est passé de 26 250 à 36 900 et celui des rapports *Info-conseiller* produits par les utilisateurs, de 53 570 en 2013 à 70 619.

Ces ressources aident les investisseurs à prendre des décisions plus éclairées lorsqu'ils choisissent un conseiller soumis au régime de l'OCRCVM ou traitent avec un tel conseiller.

Nous avons **publié** la version définitive d'une note d'orientation sur l'utilisation des titres d'emploi et des titres professionnels.

Nous avons publié une note d'orientation en version définitive qui présente des pratiques exemplaires pour les sociétés membres en ce qui concerne l'approbation et la surveillance de l'utilisation des titres d'emploi et des titres professionnels par les représentants inscrits qui traitent avec des investisseurs de détail. La note d'orientation a été rédigée après un sondage mené auprès des sociétés réglementées par l'OCRCVM en 2011 et des recherches axées sur les investisseurs que nous avons réalisées en 2012.

Cette note d'orientation aide les sociétés à améliorer la transparence et clarifie le rôle du représentant inscrit dans la société, et éventuellement son degré de spécialisation. Les investisseurs de détail peuvent ainsi mieux comprendre le genre de services que les personnes inscrites sont à même de leur offrir, du fait de leur formation, ainsi que les compétences et l'expérience qui sous-tendent chaque titre.

OBJECTIF 2 (SUITE) – PROMOUVOIR LA PROTECTION DU PUBLIC INVESTISSEUR

Ce que nous avons fait	Comment nous l'avons fait	En quoi cela importe
<p>Nous avons préparé et lancé un glossaire en ligne des titres de compétence en finances.</p>	<p>Nous avons testé le Glossaire des titres de compétence en finances auprès d'un groupe d'investisseurs de tous âges pour nous assurer qu'il est facilement compris et riche en informations.</p> <p>Nous avons élaboré et lancé une version en ligne du <i>Glossaire des titres de compétence en finances</i> pendant le mois de la littératie financière (novembre 2013), qui donne accès, par une seule page, à des renseignements sur une cinquantaine des titres de compétence les plus couramment utilisés dans le domaine des finances au Canada.</p>	<p>Les investisseurs ont fourni des commentaires précieux avant le lancement, ce qui a permis à l'OCRCVM d'apporter des améliorations pour rendre le glossaire plus utile pour les investisseurs.</p> <p>Le glossaire aide les investisseurs à s'y retrouver entre le grand nombre de titres de compétence en finances et donc à mieux comprendre les compétences et l'expérience qui sont reliées aux différents titres.</p>
<p>Nous avons participé à l'événement national sur la littératie financière de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) ainsi qu'à d'autres forums d'information organisés à l'intention des investisseurs au cours de l'année.</p>	<p>Nous avons organisé une exposition pour promouvoir les ressources que l'OCRCVM met à la disposition des investisseurs, notamment le service <i>Info-Conseiller</i> et le <i>Glossaire des titres de compétence en finances</i>, pour le lancement d'une campagne étalée sur tout le mois. L'événement comprenait une conférence de presse avec le ministre d'État fédéral des Finances et des organismes provinciaux, nationaux et sans but lucratif engagés dans des activités d'information et d'éducation financière des investisseurs.</p> <p>Nous avons préparé et publié deux Bulletins de l'investisseur : <i>L'emprunt à des fins de placement</i> et <i>Comprendre les titres de compétence en finances</i>.</p> <p>Nous avons aidé à organiser les congrès annuels mondiaux du Forum international pour l'éducation des investisseurs et y avons participé (2013, 2014).</p>	<p>La sensibilisation des investisseurs et du public aux outils à leur disposition est essentielle pour les aider à être mieux informés.</p>
<p>Nous avons participé à des consultations gouvernementales sur les avantages d'une réglementation mieux adaptée des planificateurs financiers.</p>	<p>Nous avons participé à un forum en table ronde sous l'égide du ministère des Finances de l'Ontario en février 2014.</p> <p>Nous avons déposé un mémoire exposant le soutien de l'OCRCVM aux efforts déployés afin que ceux qui se présentent comme des <i>planificateurs financiers</i> – quel que soit leur régime d'inscription – répondent à des normes de compétence, de formation et de déontologie clairement définies, sans qu'on introduise des règles qui font potentiellement double emploi ou créent un conflit et qui risquent d'augmenter les coûts pour le secteur et de semer encore davantage la confusion auprès du public investisseur.</p>	<p>Des exigences de compétence, d'éthique et de comportement professionnel cohérentes pour ceux qui se présentent comme des « planificateurs financiers », quel que soit leur régime d'inscription, auraient des avantages importants pour les consommateurs et le monde de la planification financière.</p>
<p>Nous avons continué d'étoffer notre processus de réception et de résolution des plaintes.</p>	<p>Le Service des plaintes et demandes de renseignements de l'OCRCVM, qui comprend du personnel de première ligne aux bureaux de Calgary, Toronto et Montréal, a traité 1 830 demandes de renseignements des investisseurs en 2013.</p>	<p>Un service dédié, qui offre un guichet unique, permet aux investisseurs d'obtenir des réponses rapides, efficaces et fiables à leurs demandes de renseignements.</p>

Bravo à l'OCRCVM pour son Glossaire des titres de compétence en finances et pour sa position voulant que les titres d'emploi et titres de compétence liés aux services-conseils aux aînés fassent l'objet d'un contrôle plus serré. Ce genre d'initiative devrait faire en sorte que les sociétés et les conseillers prennent garde...

John Klaas, directeur, Canadian Retirement Mentoring Group, mars 2014

Notre mandat nous oblige à concilier la protection des investisseurs et le maintien de marchés financiers efficaces et concurrentiels. Pour y arriver, nous devons adopter une approche souple qui tient compte de l'évolution des marchés mondiaux, mais qui est aussi adaptée aux caractéristiques uniques du secteur des services financiers canadien.

OBJECTIF 3

> Assurer une réglementation efficace et spécialisée

Nous procéderons à des évaluations continues de la qualité et de la pertinence de notre régime réglementaire et de notre approche. Nous maintiendrons et renforcerons les normes élevées qui ont fait la réputation des marchés financiers canadiens, tout en assurant une réglementation efficace d'un point de vue économique.

La force de l'OCRCVM réside dans le savoir-faire et le professionnalisme de son personnel. Nous pouvons mettre à profit cette force en favorisant la formation continue et le perfectionnement professionnel de nos employés. Des compétences techniques complétées par des données, des recherches et une utilisation judicieuse du savoir-faire organisationnel nous permettront d'assurer une réglementation efficace et spécialisée.

OBJECTIF 3 – ASSURER UNE RÉGLEMENTATION EFFICACE ET SPÉCIALISÉE

Ce que nous avons fait



Nous avons **amélioré** l'efficacité et l'efficience des inspections de la conformité effectuées dans les sociétés membres.

Comment nous l'avons fait



Nous avons continué de mettre à jour et de simplifier nos modules d'inspection de la conformité en mettant l'accent sur l'évaluation des risques du point de vue des trois aspects de la conformité (Conformité de la conduite des affaires, Conformité des finances et des opérations et Conformité de la conduite de la négociation).

Nous avons soumis 27 courtiers membres à des inspections intégrées (comparativement à 12 en 2012), ce qui a facilité une évaluation plus globale des risques. Les inspections intégrées comprenaient au moins deux aspects de la conformité. Elles ont éliminé la nécessité de procéder à 63 inspections de conformité distinctes à différents moments au cours de l'année pour ces sociétés.

En quoi cela importe



Aide le personnel de l'OCRCVM et les sociétés membres à mieux utiliser les ressources de la société et du service de conformité, ce qui concourt à des résultats plus économiques. Les inspections intégrées donnent une vision plus globale des sociétés et simplifient le processus de surveillance.

Nous avons **continué** d'exploiter les données et d'effectuer des recherches pour analyser les nouvelles tendances sur les marchés.

Nous avons continué d'améliorer l'entrepôt de données des titres de capitaux propres récemment mis en place et développé notre capacité d'analyse pour produire des renseignements utiles sur les tendances et les impacts, offrir un meilleur éclairage et apporter une valeur ajoutée à toutes les parties intéressées.

L'analyse des tendances émergentes nous permet d'anticiper les problèmes potentiels et de recueillir des informations pour une réponse réglementaire appropriée dans un environnement de marché en rapide évolution.

Nous avons **lancé** la Phase III de l'Étude sur la négociation à haute vitesse (l'étude sur la NHV).

Nous avons annoncé la sélection de trois équipes d'universitaires pour évaluer en toute indépendance l'impact de la négociation à haute vitesse (NHV) et des activités connexes sur les marchés des titres de capitaux propres au Canada. Cette troisième phase de l'étude fait suite à la publication des deux premières qui consistaient à sélectionner objectivement un échantillon d'opérateurs et à procéder à une analyse statistique détaillée de leurs activités.

Cette recherche complète d'autres travaux continus de l'OCRCVM et aidera à réunir des informations pour l'élaboration de politiques futures ou des interventions réglementaires qui peuvent être nécessaires.

Répondre aux préoccupations d'ordre réglementaire qui se rattachent à la NHV en nous fondant sur des données empiriques et une analyse objective permettra de mieux comprendre l'impact de la NHV sur l'intégrité et la qualité des marchés et aidera à établir des mesures réglementaires appropriées.

Nous avons **amélioré** notre capacité de cerner les préoccupations et tendances nouvelles en matière de mise en application.

Notre Service des plaintes et demandes de renseignements suit les données sur les plaintes du secteur détail et analyse les informations pour aider à cerner des tendances ou des enjeux continus ou émergents se rapportant aux investisseurs du secteur détail.

Nous avons lancé en août 2013 un nouveau système de gestion des dossiers de mise en application pour améliorer les capacités de collecte et de gestion des données et accroître l'efficacité et l'efficience du programme de mise en application. Ce système améliore la capacité de l'OCRCVM de repérer des problèmes et les nouvelles tendances.

Une gestion améliorée de l'information nous aidera à mieux établir les priorités et à répartir plus efficacement les ressources consacrées à la conformité et à la mise en application, ce qui nous aidera à mieux protéger les investisseurs.

OBJECTIF 3...

... nos voisins du Nord prouvent encore leur avance sur nous en ce qui a trait à l'analyse [de la négociation à haute vitesse].

Joe Saluzzi, associé, Themis Trading LLC., novembre 2013

OBJECTIF 3 (SUITE) – ASSURER UNE RÉGLEMENTATION EFFICACE ET SPÉCIALISÉE

Ce que nous avons fait



Nous avons **continué** de nous centrer sur la définition de normes de compétence élevées pour les inscrits de l'OCRCVM.

Comment nous l'avons fait



Le personnel de l'OCRCVM a continué de collaborer avec CSI pour réviser et mettre à jour 12 des 19 cours réglementaires en 2013 afin de refléter les tendances du secteur et d'améliorer le contenu des cours, les outils d'apprentissage et les examens.

Nous avons élaboré un document de consultation sur l'assurance des compétences. Ce document souligne l'expiration prochaine de l'entente de service de l'OCRCVM avec CSI en janvier 2016 et fournit aux parties intéressées des renseignements sur les modèles existants ou les modèles de remplacement pour la prestation de cours et d'examens d'accréditation futurs.

En quoi cela importe



Des normes de compétence élevées jouent un rôle essentiel dans la protection des investisseurs et l'intégrité et l'efficacité des marchés financiers.

L'évaluation des modèles d'assurance des compétences existants ou de remplacement permettra à l'OCRCVM de déterminer quels modèles répondent le mieux aux intérêts du public, aux exigences du secteur, ainsi qu'aux besoins de réglementation de l'OCRCVM.

Nous avons **amélioré** les relations avec les autres autorités de réglementation canadiennes et étrangères et les organismes de mise en application de la loi.

Nous avons participé à divers congrès pendant l'année et maintenu un dialogue permanent avec les autorités de réglementation internationales, dont l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), l'Intermarket Surveillance Group (ISG), le Forum international pour l'éducation des investisseurs (IFIE) et d'autres, pour mettre en commun les connaissances, les pratiques exemplaires et l'information générale sur le marché.

La connaissance des faits nouveaux à l'échelle mondiale est essentielle pour harmoniser les approches réglementaires, dans les cas qui s'y prêtent, tout en fixant des normes pour le contexte canadien.

L'OCRCVM est doté de l'un des meilleurs systèmes qui soient dans le monde pour surveiller les marchés.

Lida Prema, directrice de la recherche sur les marchés financiers, Finances mondiales, Groupe de recherche sur le G20, mai 2014

Beaucoup de Canadiens, soit parce qu'ils participent à un régime de retraite, soit parce qu'ils investissent directement sur le marché, sont des parties prenantes des marchés financiers canadiens. Bon nombre d'entre eux s'en remettent largement à leur conseiller financier pour les aider à planifier leur retraite. En conséquence, les Canadiens ont le droit de s'attendre à ce que les marchés soient exploités d'une manière juste et transparente par des sociétés et des personnes intègres.

OBJECTIF 4

> Renforcer l'équité, l'intégrité et la compétitivité des marchés financiers canadiens

La manipulation des marchés et les opérations trompeuses, comme le risque systémique, nuisent à l'équité et à l'intégrité des marchés et à la confiance des investisseurs envers les marchés. L'OCRCVM fera preuve de vigilance afin de détecter et de contrer l'activité de négociation anormale et de maintenir ainsi la confiance des investisseurs.

La confiance des investisseurs dépend aussi en partie de la capacité de s'assurer que les marchés financiers canadiens demeurent concurrentiels et attrayants pour les investisseurs. En conséquence, l'OCRCVM est conscient de l'effet que peuvent avoir les initiatives réglementaires sur les efforts de mobilisation de capitaux et la croissance économique. Nous veillerons à ce que nos activités favorisent chez les participants au marché un comportement qui contribue à créer des marchés financiers justes, efficaces et concurrentiels.

OBJECTIF 4 – RENFORCER L'ÉQUITÉ, L'INTÉGRITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS CANADIENS

Ce que nous avons fait



Nous avons **continué** de mettre en œuvre et d'élaborer des mesures visant à gérer la volatilité à court terme et les enjeux qui se rapportent à l'intégrité des marchés.

Comment nous l'avons fait



Nous avons adopté des modifications des règles pour gérer les risques associés aux relations de négociation électronique entre les courtiers réglementés par l'OCRCVM et d'autres parties. Les modifications qui ont pris effet en mars 2014 créent un cadre réglementaire uniforme, applicable à tous les courtiers membres de l'OCRCVM, qui définit les ententes de négociation électronique autorisées et prescrit des procédures de surveillance et de conformité appropriées. Les courtiers seront tenus de gérer les risques financiers, réglementaires et autres qui peuvent survenir lorsque des tiers transmettent des ordres par voie électronique directement à un marché.

Nous avons abordé les services d'exécution d'ordres (SEO) comme une forme distincte de négociation électronique offerte par certains courtiers membres. Nous avons proposé des projets de dispositions spécifiques (modification des règles et orientation) concernant les services d'exécution d'ordres sans conseils en tant que forme d'accès électronique aux marchés accordés à des tiers. Par suite des commentaires reçus, la proposition a été révisée et republiée pour commentaires en avril 2014.

En juillet 2013, nous avons publié une note d'orientation définitive qui donne aux courtiers des indications précises sur l'utilisation et la gestion des ordres stop, compte tenu des obligations que leur imposent les modifications des Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM) touchant la négociation électronique, qui sont entrées en vigueur en mars 2013. Nous avons procédé à un examen de suivi de l'ensemble des courtiers utilisant des ordres stop pour confirmer leur respect des règles.

Nous avons proposé des modifications en décembre 2013 visant l'élargissement de la portée des coupe-circuits pour titre individuel. Les propositions allongeraient la liste des titres visés par le programme, prolongeraient les heures de négociation durant lesquelles les coupe-circuits pour titre individuel sont actifs et permettraient le déclenchement de plusieurs coupe-circuits pour un titre donné au cours d'une journée de négociation. Les commentaires du public ont été examinés et l'OCRCVM a publié une note d'orientation définitive avec des modifications complémentaires à l'été 2014.

En avril 2014, nous avons publié un projet de note d'orientation pour établir un cadre de gestion pour les marchés afin d'adopter des seuils de cours qui doivent atténuer les mouvements de cours inexplicables sur une courte période dans la négociation de titres individuels.

En quoi cela importe



Avec d'autres mesures complémentaires, ces initiatives améliorent l'intégrité du marché et renforcent la confiance des investisseurs en aidant à maintenir des marchés équitables et ordonnés.

Ce nouveau cadre adapte la réglementation canadienne à l'évolution rapide des technologies et des pratiques de négociation et assure que toutes les activités de négociation, peu importe leur source, sont soumises à des contrôles appropriés.

En dirigeant notre attention sur la négociation électronique effectuée par les courtiers membres qui offrent des comptes à SEO, nous nous assurons d'exercer une surveillance réglementaire des SEO qui correspond à notre surveillance des autres méthodes d'accès.

Des contrôles du risque, des seuils de cours et des coupe-circuits aident à réduire le nombre d'opérations erronées et les mouvements de cours inexplicables et diminuent la nécessité d'une intervention réglementaire de la part de l'OCRCVM.

Nous avons **continué** de susciter un dialogue sur les difficultés structurelles et les occasions à saisir qui émergent sur les marchés.

En novembre 2013, nous avons organisé un deuxième colloque conjoint de la CVMO et de l'OCRCVM sur la structure du marché pour examiner les défis d'ordre structurel qui se posent sur les marchés boursiers canadiens confrontés à des changements rapides. Le colloque a examiné le cadre de réglementation dans un paysage en constante évolution et fait le point sur les études de l'OCRCVM sur l'impact de la négociation à haute vitesse et de la liquidité invisible, et comprenait des groupes de discussion avec des experts sur le paysage concurrentiel en Amérique du Nord, la négociation et les frais liés aux données, les nouveaux marchés et les nouveautés qui influent sur la qualité du marché.

La discussion des enjeux actuels aide à faire en sorte que les marchés canadiens des titres de capitaux propres continuent d'évoluer d'une manière équitable et efficace.

OBJECTIF 4...

OBJECTIF 4 (SUITE) – RENFORCER L'ÉQUITÉ, L'INTÉGRITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS CANADIENS

Ce que nous avons fait	Comment nous l'avons fait	En quoi cela importe
<p>Nous nous sommes concentrés sur la surveillance de la négociation sur les marchés de titres de créance.</p>	<p>Nous avons émis un nouvel appel à commentaires sur le projet de règle concernant la déclaration d'opérations sur titres de créance. Ce projet vise à mieux encadrer et à surveiller en temps voulu l'activité qui se déroule sur les marchés canadiens des titres de créance. Il a été mis au point à la suite d'une vaste consultation continue auprès de diverses parties intéressées, dont la Banque du Canada. Le projet de règle prévoit un nouveau système de déclaration qui remplacera le Système d'établissement de relevés des opérations sur le marché (SEROM) et qui facilitera la collecte et l'analyse de données détaillées sur les opérations sur titres de créance effectuées par les courtiers canadiens.</p> <p>Les commentaires du secteur sur le modèle de recouvrement des coûts aideront à faire en sorte que les coûts liés à la surveillance des marchés des titres de créance soient répartis et imputés de façon équitable.</p> <p>Nous avons mis sur pied un groupe de travail composé de membres du secteur pour nous aider à créer un modèle de recouvrement des coûts.</p>	<p>Le marché des titres de créance est moins transparent que le marché des titres de capitaux propres. Une cadre de surveillance efficace permettra d'améliorer les contrôles et la mise en application, de renforcer l'équité et l'intégrité du marché des titres de créance et d'accroître la protection des investisseurs.</p>
<p>Nous avons continué de soutenir une plus grande intégrité du CDOR et une plus grande confiance dans le CDOR.</p>	<p>En juin 2014, l'OCRCVM a publié un Code de conduite volontaire, mis au point par un panel du secteur sur le Canadian Dealer Offered Rate (CDOR) en consultation avec l'OCRCVM et la Banque du Canada. Le code comprend des normes minimales concernant la méthodologie de réponse aux sondages, la surveillance interne et la conservation des dossiers.</p> <p>L'acronyme CDOR signifie de nouveau « Canadian Dollar Offered Rate » et non plus « Canadian Dealer Offered Rate » du fait que tous les membres du panel CDOR sont maintenant des banques, et l'OCRCVM ne participe plus à la surveillance du CDOR ou des membres du panel.</p>	<p>Le code souligne l'engagement du secteur à améliorer la gouvernance et la transparence de cet important taux de référence canadien ainsi que d'autres.</p> <p>L'adoption du code est l'une des mesures qui ont été prises pour améliorer les taux de référence canadiens à la suite de recommandations de l'examen du CDOR en 2013 par l'OCRCVM ainsi que de l'établissement par l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) de nouveaux principes mondiaux régissant les indices de référence financiers.</p>

Toutes les personnes à qui j'ai parlé avaient des commentaires positifs à formuler sur... le plus important : le contenu pertinent, présenté d'une manière interactive et engageante.

Une participante au congrès conjoint de l'OCRCVM et de la CVMO sur la structure des marchés, novembre 2013

OBJECTIF 5

> Agir de façon responsable, juste et transparente

L'OCRCVM s'est engagé à entretenir un dialogue continu et constructif avec les sociétés et les marchés réglementés, ainsi qu'avec les autres représentants du secteur et les investisseurs. Des consultations régulières et significatives sur les importantes initiatives réglementaires vont favoriser une réglementation équilibrée et pratique et une culture de conformité au sein du secteur.

Nous nous sommes également engagés à définir des mesures appropriées afin d'améliorer notre efficacité réglementaire en relevant les normes d'équité et d'intégrité au sein des marchés financiers canadiens.

OBJECTIF 5 – AGIR DE FAÇON RESPONSABLE, JUSTE ET TRANSPARENT

Ce que nous avons fait	Comment nous l'avons fait	En quoi cela importe
<p>Nous avons publié nos priorités en matière de politiques.</p>	<p>L'OCRCVM a lancé, en août 2013, un nouveau rapport trimestriel présentant une mise à jour de ses priorités en matière de politiques, qui établit les calendriers et les objectifs pour les initiatives de l'OCRCVM touchant les politiques de réglementation des marchés et des courtiers pour les 12 prochains mois.</p>	<p>Cette approche impose une discipline plus rigoureuse à l'OCRCVM en ce qui concerne la planification des politiques et donne aux parties intéressées des renseignements importants sur les projets de politiques de l'OCRCVM. Cela alerte toutes les parties intéressées pour qu'elles puissent commenter les initiatives proposées par l'OCRCVM et aide les membres dans la planification d'une mise en œuvre réussie.</p>
<p>Nous avons continué de publier des rapports annuels réguliers.</p>	<p>En 2013, nous avons publié un certain nombre de rapports annuels pour mieux informer les parties intéressées de l'OCRCVM, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur la conformité • Rapport annuel sur la mise en application; et • Rapport annuel sur les dispenses. 	<p>Ces rapports font partie intégrante des activités menées pour assurer la transparence et aident les parties intéressées à mieux comprendre les priorités de l'OCRCVM et les points ciblés au cours des inspections de la conformité.</p>
<p>Nous avons continué d'améliorer le contenu de notre site Internet.</p>	<p>Nous avons continué de nous concentrer sur la publication d'annonces et de ressources en temps réel à l'intention des investisseurs et des courtiers sur le site Internet de l'OCRCVM.</p> <p>Nous avons analysé les données de mesure pour déterminer quels aspects intéressent plus particulièrement nos parties intéressées et pour améliorer la navigation et le contenu général.</p> <p>Les statistiques ont révélé une augmentation importante d'une année à l'autre de la fréquentation du site Internet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les visiteurs du site ont augmenté de 26 252 à 36 873. • Le nombre de pages consultées est passé de 300 362 à 432 341. • Le nombre de rapports <i>Info-conseiller</i> produits par les utilisateurs a augmenté de 53 570 à 70 619. 	<p>La présentation en de multiples formats aide à assurer une information pertinente accessible à divers groupes de parties intéressées.</p>
<p>Nous avons publié un document de réflexion sur la réduction des exigences en matière de capital minimum.</p>	<p>En mars 2014, après une analyse comparative des exigences en matière de capital minimum de l'OCRCVM avec celles d'autres autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis, l'OCRCVM a publié un document de réflexion qui est consacré à la réduction des exigences en matière de capital minimum pour les courtiers membres qui présentent un profil de risque moindre.</p>	<p>Il est important de rechercher des façons de créer des règles du jeu équitables pour les sociétés que l'OCRCVM réglemente, sans incidence pour la protection des investisseurs.</p>

Durant ses années à la direction [Susan Wolburg Jenah], de nouvelles règles ont été établies afin que les courtiers et les conseillers en placement rendent davantage de comptes à leurs clients et afin d'accroître la transparence. L'OCRCVM a aussi mis en place une technologie permettant de recueillir des données et d'effectuer une surveillance en temps réel sur les marchés. »

Barb Shecter, *Financial Post*, avril 2014

OBJECTIF 6

> Être un organisme rentable et efficient

Les pressions économiques qui entravent la rentabilité du secteur et l'importance d'assurer une exploitation responsable et efficace d'un point de vue économique nous imposent d'administrer et de gérer notre budget de manière rigoureuse. Notre objectif est d'augmenter la productivité par une définition appropriée des priorités, l'exécution des initiatives stratégiques et l'utilisation efficace des ressources dans nos différents domaines d'activité. Nous entendons continuer de collaborer avec les autres organismes de réglementation afin d'éviter un chevauchement inutile des efforts et de réduire les coûts de la réglementation au Canada.

OBJECTIF 6 – ÊTRE UN ORGANISME RENTABLE ET EFFICIENT

Ce que nous avons fait



Nous avons **maintenu** les cotisations des membres au même niveau que l'année précédente.

Comment nous l'avons fait



Nous avons continué de gérer les coûts de manière prudente tout en veillant à continuer d'investir dans le personnel, la technologie et les projets de réglementation importants.

En quoi cela importe



Il est particulièrement important de conserver des cotisations inchangées pour les courtiers membres dans une conjoncture difficile, tout en nous assurant de pouvoir remplir efficacement notre mandat de réglementation.

Nous avons **continué** de renforcer l'environnement et les protocoles de sécurité.

Nous avons continué d'harmoniser notre gestion des informations et notre cadre de sécurité avec la norme 27001 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

Nous avons établi et appliqué une structure solide de gouvernance de la sécurité.

Nous avons mis au point et en œuvre de nouvelles politiques et amélioré les politiques existantes pour mettre en place des soutiens et des contrôles correspondants.

Nous avons amélioré les compétences du personnel en renforçant la sensibilisation à la sécurité par une formation obligatoire.

Nous avons mis en œuvre de nouvelles technologies pour améliorer la plateforme de sécurité.

Ces mesures renforcent la sécurité et la protection des actifs de l'OCRCVM et des données qui nous sont confiés.

Nous avons **amélioré** les processus de gestion des risques d'entreprise.

Nous avons retenu les services d'un tiers possédant une vaste expérience de la gestion des risques pour effectuer un examen, y compris une analyse comparative avec d'autres organismes, en vue d'améliorer le cadre de gestion des risques d'entreprise à l'OCRCVM.

Nous avons commencé à travailler à la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen, qui comprenaient une plus grande concentration sur les stratégies d'atténuation des risques, l'embauche de ressources exclusives en matière de gestion des risques d'entreprise et une augmentation de la formation et de la sensibilisation des employés.

Le repérage et l'atténuation des risques potentiels sont déterminants pour permettre à l'OCRCVM de s'acquitter de son mandat avec efficacité et efficience et d'une manière qui s'accorde avec les attentes que nous avons établies à l'égard de ceux que nous réglementons.

Nous avons **amorcé** un processus pour créer une fonction d'audit interne.

Nous avons sélectionné une tierce partie pour aider l'OCRCVM à établir une fonction d'audit interne.

Nous avons recueilli les avis de la haute direction de l'OCRCVM et du comité des finances et d'audit comptable du conseil d'administration de l'OCRCVM sur une charte d'audit interne.

Nous avons créé un plan pour la première année de la fonction d'audit interne.

Cette fonction est un outil précieux pour nous aider à améliorer continuellement nos modes de fonctionnement. Elle vise à renforcer le contrôle interne et s'ajoute aux autres efforts déployés pour accroître l'efficacité.

OBJECTIF 6...

OBJECTIF 6 (SUITE) – ÊTRE UN ORGANISME RENTABLE ET EFFICIENT

Ce que nous avons fait



Nous avons **effectué** le deuxième sondage des courtiers membres de l'OCRCVM.

Comment nous l'avons fait



Nous avons retenu les services d'une entreprise indépendante, The Strategic Counsel, pour recueillir les opinions des courtiers membres sur une grande variété de sujets liés à l'OCRCVM, dont nos priorités du Plan stratégique, les activités en matière de conformité, d'inscription et de mise en application, les processus d'élaboration de politiques et les communications.

Le sondage a été effectué en ligne en novembre-décembre 2013 et nous avons constaté une nette augmentation de la participation par rapport à sa première édition, en 2011. Les résultats ont été communiqués directement aux courtiers membres et révélaient une forte adhésion aux priorités et stratégies du Plan stratégique de l'OCRCVM.

En quoi cela importe



Une forte participation des membres nous apporte des informations précieuses pour cerner les aspects qui nécessitent une plus grande attention. Avec d'autres apports de diverses autres parties intéressées, les résultats du sondage nous aident à renforcer les atouts de notre organisme, à améliorer notre efficacité en matière de réglementation et à nous assurer de centrer nos efforts sur les bonnes priorités.

Nous avons **maintenu** un dialogue avec les investisseurs sur des initiatives importantes.

Nous avons continué d'organiser des groupes de discussion en complément des autres commentaires tirés de la rétroaction des investisseurs et des groupes de consommateurs sur les initiatives proposées en matière de politiques.

Nous avons organisé des groupes de discussion en août 2013 pour faire l'essai préalable de la nouvelle ressource en ligne pour les investisseurs, le *Glossaire des titres de compétence en finances*.

Nous nous sommes appuyés sur les commentaires des investisseurs pour améliorer les ressources de l'OCRCVM mises à leur disposition.

La rétroaction des investisseurs est cruciale pour élaborer et mettre en œuvre des politiques réglementaires et des ressources à l'intention des consommateurs.

Je veux d'abord vous remercier sincèrement pour votre professionnalisme et vos réponses rapides à mes questions. Une vraie bouffée d'air frais...

Un épargnant ayant communiqué avec le Service des plaintes et des demandes de renseignements de l'OCRCVM, juillet 2013

Nous offrons à nos employés la chance de travailler dans un domaine d'activité dynamique et d'influencer directement et positivement les investisseurs et le secteur que nous réglementons. Notre objectif est d'attirer et de former des employés fiables et compétents qui ont une connaissance étendue et approfondie des marchés que nous réglementons. Nous entendons encourager des approches proactives face aux problèmes émergents en s'assurant que notre culture d'entreprise, nos pratiques et la formation des employés favorisent le jugement et l'analyse critique du personnel à l'intérieur d'un cadre de reddition de comptes approprié.

OBJECTIF 7

> Être un employeur de choix

Notre objectif est d'être reconnu comme un organisme dynamique. Nous nous engageons à offrir à nos employés une rémunération concurrentielle, une formation pertinente et à jour et un environnement stimulant sur le plan professionnel afin de nous aider à attirer et à conserver les meilleurs employés. Nous appuyons un programme de gestion des compétences qui permet de reconnaître, de perfectionner et de mettre à profit les ressources internes et de les préparer aux occasions de mutation latérale, de promotion et de direction lorsqu'elles se présentent.

OBJECTIF 7 – ÊTRE UN EMPLOYEUR DE CHOIX

Ce que nous avons fait



Nous avons **analysé**, élaboré et mis en œuvre un plan d'action pour répondre au deuxième Sondage des employés effectué en 2012.

Comment nous l'avons fait



Nous avons cerné les grands aspects sur lesquels nous devons nous concentrer, d'après la rétroaction des employés, et nous avons sollicité la participation des employés à la définition et à l'élaboration de plans d'action sur les grands enjeux, dont la gestion du rendement, la rétroaction et la reconnaissance.

En quoi cela importe



Ces mesures nous aident à être un organisme efficace en mobilisant les employés pour l'amélioration du cadre de travail et en suscitant un environnement positif qui attire et fidélise un effectif hautement compétent et motivé.

Nous avons **élargi** l'éventail des possibilités de formation et de perfectionnement des employés.

Nous avons profité des moyens technologiques pour offrir un apprentissage électronique portant sur une vaste gamme de sujets, dont la gestion de projets et la gestion du temps.

Nous avons lancé une bibliothèque d'emplois dans laquelle il est possible d'effectuer des recherches et qui contient les descriptions des fonctions et des attributions des postes à l'OCRCVM.

Ces mesures donnent aux employés plus de possibilités de progression professionnelle et leur permettent de découvrir d'autres débouchés au sein de l'OCRCVM pour mettre à profit leurs aptitudes et perfectionner leurs compétences fondamentales.

Nous avons **continué** de soutenir divers programmes communautaires.

L'OCRCVM et ses employés ont participé à des activités de bienfaisance à l'échelle du pays et dans diverses collectivités, notamment des activités organisées dans le cadre du programme Jeunes Entreprises.

Ces activités contribuent à améliorer le climat de travail et à faire de nos collectivités des endroits où il fait bon vivre et travailler.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OCRCVM

Rapport sur la gouvernance

Le conseil d'administration de l'OCRCVM est composé de 15 administrateurs, dont la présidente et chef de la direction, et d'un nombre égal d'administrateurs indépendants et d'administrateurs du secteur (marchés ou courtiers membres).

Sept administrateurs indépendants
Cinq représentants des courtiers membres
Deux représentants des marchés membres

Le président du conseil peut être un administrateur du secteur ou un administrateur indépendant.

Le Groupe TMX peut nommer l'un des administrateurs représentant des marchés, conformément au Règlement général de l'OCRCVM. L'autre administrateur représentant des marchés est un représentant d'un marché autre qu'un marché ayant des liens avec le Groupe TMX ou qu'une entité membre du Groupe TMX.

PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION



SUSAN WOLBURGH JENAH

(DEPUIS FÉVRIER 2007)

Présidente et chef de la direction
 TORONTO (ONTARIO)



PAUL D. ALLISON

(DEPUIS OCTOBRE 2013)

Président et chef de la direction
 Raymond James Itée
 TORONTO (ONTARIO)

- ▶ Membre du Comité des finances et d'audit comptable



LUC BACHAND

(DEPUIS SEPTEMBRE 2012)

Vice-président du conseil et chef
 BMO Marchés des capitaux, Québec
 MONTRÉAL (QUÉBEC)

- ▶ Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite



JEAN-PAUL BACHELLERIE

(DEPUIS SEPTEMBRE 2013)

Président et chef de l'exploitation
 Groupe PI Financial
 VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

- ▶ Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

ADMINISTRATEURS DU SECTEUR



TAL COHEN

(DEPUIS OCTOBRE 2009)

Chef de la direction
 Chi-X Global

NEW YORK, ÉTAT DE NEW YORK, ÉTATS-UNIS

- ▶ Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite



KEVAN COWAN

(DEPUIS AVRIL 2013)

Président des Marchés boursiers TSX et
 chef du marché des actions
 Groupe TMX

TORONTO (ONTARIO)

- ▶ Membre du Comité des finances et d'audit comptable



SHELDON DYCK

(DEPUIS SEPTEMBRE 2013)

Chef de la direction
 ATB Securities Inc.

CALGARY (ALBERTA)

- ▶ Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite



PRUYN HASKINS

(DEPUIS SEPTEMBRE 2012)

Directeur général et co-chef de la division
 Vente et négociation d'actions mondiales du groupe
 Services bancaires et marchés mondiaux, Banque Scotia
 TORONTO (ONTARIO)

- ▶ Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS



M. MARIANNE HARRIS, PRÉSIDENTE

(DEPUIS SEPTEMBRE 2010)

Administratrice de sociétés
TORONTO (ONTARIO)

- ▶ Membre du Comité des finances et d'audit comptable



MIKE GAGNÉ, VICE-PRÉSIDENT

(DEPUIS SEPTEMBRE 2009)

Administrateur de sociétés
INVERMERE (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

- ▶ Membre du Comité des finances et d'audit comptable



JAMES DONEGAN

(DEPUIS SEPTEMBRE 2012)

Président et chef de la direction
OMERS Capital Markets
TORONTO (ONTARIO)

- ▶ Membre du Comité de la gouvernance



BRIAN HEIDECKER

(DEPUIS SEPTEMBRE 2011)

Président émérite
Université de l'Alberta
EDMONTON (ALBERTA)

- ▶ Membre du Comité de la gouvernance
- ▶ Membre du Comité des finances et d'audit comptable



EDWARD IACOBUCCI

(DEPUIS SEPTEMBRE 2012)

Professeur à la faculté de droit et
doyen associé à la recherche
Université de Toronto
TORONTO (ONTARIO)

- ▶ Membre du Comité de la gouvernance



GERRY O'MAHONEY

(DEPUIS SEPTEMBRE 2013)

Fondateur et dirigeant
Tralee Capital Markets
OAKVILLE (ONTARIO)

- ▶ Membre du Comité de la gouvernance



CATHERINE SMITH

(DEPUIS SEPTEMBRE 2012)

Administratrice de sociétés
TORONTO (ONTARIO)

- ▶ Membre du Comité de la gouvernance
- ▶ Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

ADMINISTRATEURS SORTANTS

ROBERT C. BLANCHARD

(DEPUIS AOÛT 2010)

Président, Haywood Securities Inc.
VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

- ▶ Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

MICHAEL T. BOYCHUK

(DEPUIS SEPTEMBRE 2012)

Président, BIMCOR inc.
MONTRÉAL (QUÉBEC)

- ▶ Membre du Comité de la gouvernance

THOMAS A. KLOET

(DEPUIS OCTOBRE 2008)

Chef de la direction
Groupe TMX Inc.
TORONTO (ONTARIO)

- ▶ Membre du Comité des finances et d'audit comptable

DANIEL F. MUZYKA

(DEPUIS JUIN 2005)

Président et chef de la direction
Le Conference Board du Canada
OTTAWA (ONTARIO)

- ▶ Membre du Comité de la gouvernance

Réunions du conseil d'administration

2013–2014

Au total, 45 réunions ont eu lieu pendant l'exercice terminé le 31 mars 2014.
(du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014)

Administrateurs	Conseil d'administration	Réunions extraordinaires	Finances et audit	Réunions extraordinaires – Finances et audit	Gouvernance	Réunions extraordinaires – Gouvernance	Ressources humaines et régimes de retraite (RHRR)	Réunions extraordinaires – RHRR	Dossiers réglementaires	Rémunération totale**
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Paul Allison*	3/3		3/4	2/2					3/3	
Luc Bachand	6/6	2/3					2/2	6/6	3/6	
Jean-Paul Bachelier*	4/4						2/2	4/4	4/4	
Robert C. Blanchard^	0/1	1/1						1/1	0/1	
Michael Boychuk^	2/2	3/3			2/2	3/3			2/2	22 767,68 \$
Tal Cohen	6/6	2/3					1/2	4/6	5/6	
Kevan Cowan*	5/6	1/3	5/6	5/5					4/6	
James Donegan	5/6	2/3	1/2	1/2	3/3				4/6	39 379,73 \$
Sheldon Dyck*	2/3						0/1	3/4	0/3	
Mike Gagné	6/6	3/3	6/6	5/5					6/6	67 408,68 \$
M. Marianne Harris	6/6	3/3	6/6	5/5					6/6	36 151,61 \$
Pruyn Haskins	6/6	3/3					2/2	6/6	6/6	
Brian Heidecker	6/6	3/3	6/6	3/5	6/6	5/5			6/6	73 450,00 \$
Edward Iacobucci	6/6	3/3			6/6	5/5			6/6	51 012,53 \$
Gerry J. O'Mahoney*	4/4				4/4	1/1			4/4	29 568,32 \$
Daniel Muzyka^	3/3	3/3			3/3	5/5			3/3	31 921,19 \$
Catherine Smith	6/6	3/3			6/6	5/5	2/2	6/6	6/6	65 305,33 \$
Susan Wolburgh Jenah	6/6	3/3	6/6	5/5	6/6	4/4	2/2	5/5	6/6	

* Cet administrateur s'est joint au conseil au cours de l'année

^ Cet administrateur a quitté le conseil au cours de l'année

** Seuls les administrateurs indépendants sont rémunérés par l'OCRCVM

Rémunération des administrateurs



L'OCRCVM ne rémunère pas les administrateurs du secteur pour leur participation au conseil de l'OCRCVM ou à ses comités. L'OCRCVM rémunère les administrateurs indépendants selon le barème suivant :

Conseil d'administration

Honoraires annuels de 15 000 \$

Président du conseil – 15 000 \$ additionnels si le président est un administrateur indépendant

Vice-président du conseil – 4 000 \$ additionnels si le vice-président est un administrateur indépendant

Réunions du conseil de moins de deux heures – 1 000 \$

Réunions du conseil de deux heures ou plus – 1 500 \$

Comités

Membres d'un comité – 1 500 \$ par an

Présidents d'un comité – 4 000 \$

Réunions d'un comité de moins de deux heures – 1 000 \$

Réunions d'un comité de deux heures ou plus – 1 500 \$

Si le lieu d'une réunion du conseil nécessite une journée additionnelle de déplacements et que l'administrateur y assiste en personne, des frais de déplacement supplémentaires de 1 000 \$ sont accordés.

Lorsque le président d'un comité du conseil invite des administrateurs qui n'en sont pas membres à assister à une réunion de ce comité, ces administrateurs reçoivent la moitié des honoraires quotidiens d'un membre du comité.

Mandats des comités du conseil



Comité de la gouvernance

Recommande des candidats admissibles pour siéger au conseil et à ses comités; examine les principes et les pratiques de l'OCRCVM en matière de gouvernance; reconnaît et gère les conflits d'intérêts potentiels; établit le processus d'autoévaluation du conseil; nomme les membres du comité d'instruction.

Comité des finances et d'audit comptable

Aide le conseil dans la supervision des processus comptables et d'information financière; de la qualification, de l'indépendance et du rendement de l'auditeur indépendant de l'OCRCVM; et du système de contrôle et des processus de gestion du risque de l'OCRCVM.

Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

S'assure que l'OCRCVM est en mesure de recruter et de conserver du personnel ayant le calibre et l'expérience qui conviennent pour atteindre ses objectifs et améliorer le professionnalisme et l'efficacité de l'organisme; aide le conseil à surveiller les politiques et procédures de l'OCRCVM en matière de ressources humaines, ses régimes d'avantages sociaux et de retraite et la conformité à la réglementation.



Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

Rapport de gestion

(en milliers de dollars)

Le rapport de gestion traite des activités de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») et de sa situation financière pour l'exercice clos le 31 mars 2014, par rapport à l'exercice précédent clos le 31 mars 2013. Le rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

L'OCRCVM est un organisme sans but lucratif qui fonctionne suivant un principe de recouvrement de ses charges de fonctionnement auprès de plusieurs sources. La principale source constitue les cotisations des membres relativement aux activités liées à la réglementation des courtiers et à la réglementation des marchés qui sont recueillies selon leur modèle de tarification respectif. Les sources secondaires de produits liées à la réglementation des courtiers comprennent les prélèvements sur prises fermes, lesquelles représentent un pourcentage proportionnel de la valeur de la plupart des placements publics par voie de prises fermes de capitaux propres et de titres d'emprunt au Canada, et les droits d'inscription fondés sur des ententes de partage des charges conclues auprès des commissions des valeurs mobilières provinciales. Une autre source de produits importante liée à la réglementation des marchés se rapporte aux produits en matière de présentation de l'information en temps opportun versés par la TSX, la TSXV et la CSE pour la gestion de leurs politiques en matière d'information occasionnelle.

Certains états du présent rapport de gestion sont prospectifs et sont, par conséquent, assujettis à des risques et à des incertitudes. La situation financière ou les événements prévus dans les présents états peuvent varier de façon importante par rapport à la situation financière ou aux événements réels. L'OCRCVM a fondé ces états prospectifs sur ses prévisions actuelles d'événements et de la situation financière futurs. Toute hypothèse, bien que raisonnable au moment de la publication, ne constitue pas une garantie de la situation future.

Regroupement du fonds pour le regroupement avec le fonds grevé d'affectations externes

Le fonds pour le regroupement a été financé par le fonds grevé d'affectations externes en ce qui concerne les charges de l'Organisme liées à la création de l'OCRCVM.

Le solde résiduel du fonds pour le regroupement s'élève à 549 \$ et représente une immobilisation corporelle nette qui sera entièrement amortie d'ici la fin du bail des bureaux de Toronto en 2024, ce qui portera le solde du fonds à zéro. Au 31 mars 2014, le solde de ce fonds a été retransféré au fonds grevé d'affectations externes afin de refléter la clôture du fonds pour le regroupement.

Information financière sommaire

Fonds non grevé d'affectations

	Exercice	Exercice	Écart	Écart
	2014	2013	\$	%
PRODUITS				
Réglementation des courtiers				
Cotisations des membres	47 559	47 570	29	0%
Remboursement des cotisations des membres	0	(23 783)	23 783	100%
Prélèvements sur prises fermes	9 393	9 830	(437)	(4%)
Droits d'inscription	2 391	2 319	72	3%
Droits d'entrée	140	90	50	56%
	59 523	36 026	23 497	65%
Réglementation des marchés				
Application des règles universelles d'intégrité du marché (RUIM)	23 494	23 488	6	0%
Présentation de l'information en temps opportun	3 214	3 821	(607)	(16%)
Produits du marché	151	93	58	62%
	26 859	27 402	(543)	(2%)
Autres produits				
Gain sur la cession d'actions de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS)	0	23 783	(23 783)	(100%)
Intérêts	460	583	(123)	(21%)
Divers	94	120	(26)	(22%)
	554	24 486	(23 932)	(98%)
Total des produits du fonds non grevé d'affectations	86 936	87 914	(978)	(1%)
CHARGE DU FONDS NON GREVÉ D'AFFECTATIONS				
Charges de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers	58 484	56 252	2 232	4%
Charges de fonctionnement attribuables à la réglementation des marchés	28 645	28 316	329	1%
	87 129	84 568	2 561	3%
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES				
	(193)	3 346	(3 539)	(106%)

(en milliers de dollars)

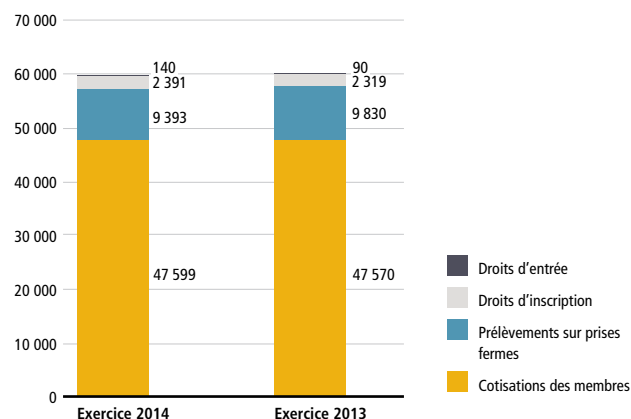
Produits

Les produits du fonds non grevé d'affectations pour la période s'élèvent à 86 936 \$, en baisse de 978 \$ (1 %) par rapport à 87 914 \$ pour l'exercice 2013.

Les produits de l'exercice 2013 comprenaient un remboursement ponctuel des cotisations liées à la réglementation des courtiers correspondant au gain sur la cession des actions de CDS, après déduction des coûts de transaction.

Les cotisations des membres liées à la réglementation des courtiers ainsi qu'à la réglementation des marchés en vertu des règles universelles d'intégrité du marché (RUIM) sont les principales sources de produits. Elles représentent environ 82 % (81 % au cours de l'exercice 2013, en excluant le remboursement non récurrent des cotisations) du total des produits de l'OCRCVM et sont recouvrées selon leur modèle de tarification respectif.

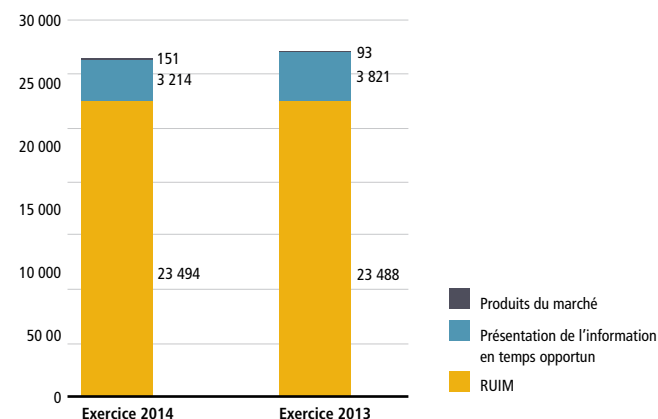
Produits de la réglementation des courtiers (\$)



Les cotisations des membres relatives à la réglementation des courtiers sont restées inchangées à 47 599 \$ par rapport à 47 570 \$ pour l'exercice 2013 (en excluant le remboursement non récurrent des cotisations), en raison de l'augmentation de la rémunération prévue au budget et des charges relatives à la technologie compensées par l'utilisation d'un surplus provenant de l'exercice 2013 de 1 483 \$.

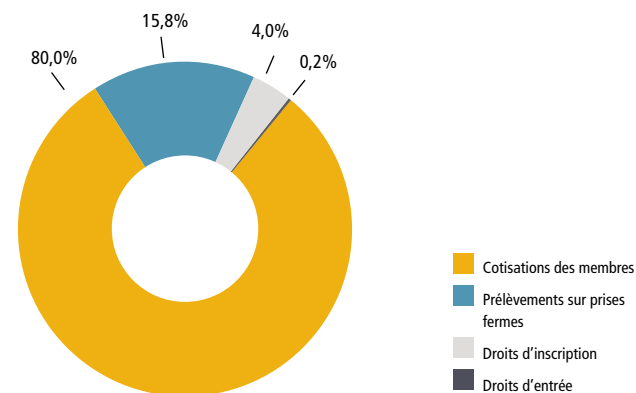
Les droits de RUIM sont restés inchangés à 23 494 \$ par rapport à 23 488 \$ pour l'exercice 2013, malgré les augmentations des charges prévues au budget relatives à la rémunération et à la technologie, en raison de l'application d'un surplus provenant de l'exercice 2013 de 2 156 \$.

Produits de la réglementation des marchés (\$)

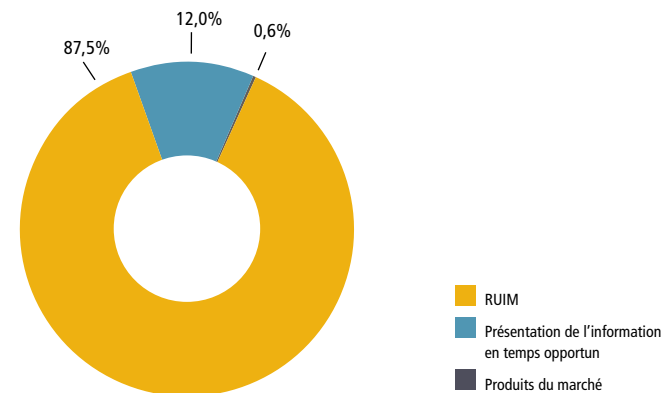


Les cotisations sont fondées sur les budgets des charges de fonctionnement approuvés, lesquels sont ensuite diminués par les sources secondaires de produits et ajustés en conséquence pour tout excédent des produits par rapport aux charges ou toute insuffisance provenant de l'exercice précédent. De plus, les dépenses en immobilisations et les charges de fonctionnement approuvées et financées par le Fonds grevé d'affectations ne sont pas recouvrées par les cotisations des membres, mais sont imputées aux charges de fonctionnement du fonds grevé d'affectations.

Produits de la réglementation des courtiers pour l'exercice 2014



Produits de la réglementation des marchés pour l'exercice 2014



Les produits cumulés provenant des sources secondaires ont diminué de 864 \$ (5 %), passant de 16 153 \$ à 15 289 \$ en glissement annuel.

Les prélèvements sur prises fermes, la principale source secondaire de produits des courtiers, ont légèrement diminué de 437 \$ (4 %), passant de 9 830 \$ pour l'exercice 2013 à 9 393 \$. L'autre source secondaire de produits, les droits d'inscription, ont augmenté de 72 \$ (3 %) pour se chiffrer à 2 391 \$ pour l'exercice 2014.

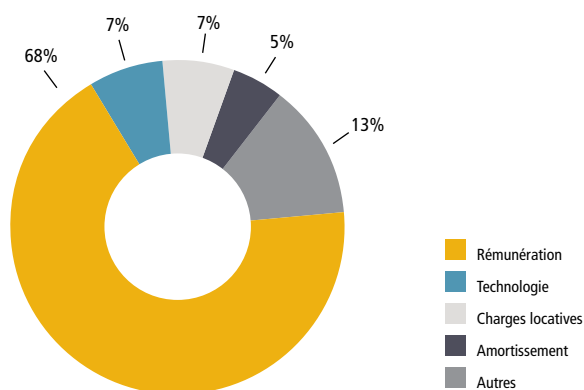
La source de produits secondaires liés à la réglementation des marchés se compose des produits relatifs à la présentation de l'information en temps opportun versés par la TSX, la TSXV et la CSE pour la gestion de leurs politiques en matière de présentation de l'information en temps opportun. Ce montant est de 3 214 \$ pour l'exercice 2014, en baisse de 607 \$ (16 %) par rapport à l'exercice 2013, en raison d'une diminution dans l'utilisation des ressources et des crédits de l'exercice précédent.

Les autres produits ont diminué, passant de 24 486 \$ à 554 \$. La diminution de 23 932 \$ (98 %) reflète le gain non récurrent de 23 783 \$ tiré de la cession des actions de la CDS au cours de l'exercice 2013.

Charges

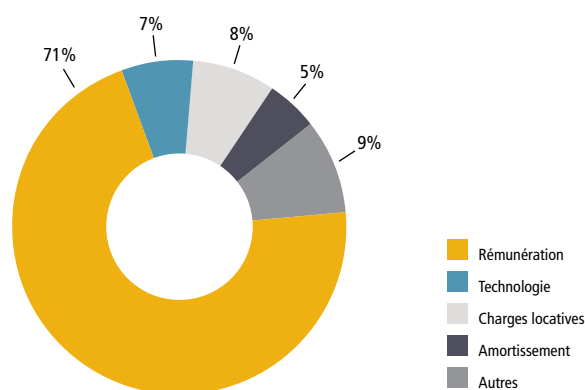
L'OCRCVM est un organisme sans but lucratif qui fonctionne suivant un principe de recouvrement des coûts. Les charges de fonctionnement de l'OCRCVM comprennent cinq catégories principales :

Charges de fonctionnement pour l'exercice 2014



Les catégories, soit la rémunération, la technologie, les charges locatives et l'amortissement, représentent environ 87 % des charges de fonctionnement de l'OCRCVM (91 % pour l'exercice 2013). La proportion des charges relatives à la rémunération a diminué, principalement en raison de la non-attribution de hausses salariales du marché pendant l'exercice, du gel des postes vacants au premier trimestre et de la diminution des charges au titre des régimes de retraite à la suite de l'augmentation du taux d'actualisation et des changements apportés au régime à prestations déterminées. Les changements comprennent a) la résiliation du régime pour les nouveaux salariés et b) l'augmentation des taux de cotisation pour les salariés inscrits au régime.

Charges de fonctionnement pour l'exercice 2013



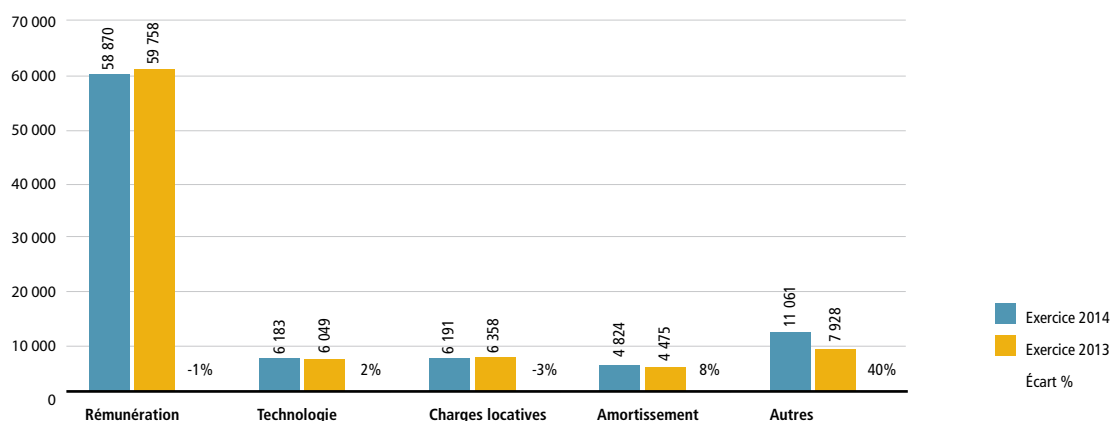
La proportion des autres charges a augmenté, passant de 9 % (exercice 2013) à 13 %, principalement en raison de charges d'atténuation relatives à la perte accidentelle d'un appareil portable qui contenait des renseignements personnels sur les clients d'un certain nombre de courtiers membres au cours de l'exercice précédent.

Afin de faciliter l'attribution adéquate des charges, les charges directes sont réparties entre les activités liées à la réglementation des courtiers et celles liées à la réglementation des marchés, et les charges indirectes sont ventilées selon un modèle de répartition des charges fondé sur les charges directes des unités d'affaires ou sur le dénombrement des effectifs.

Le total des charges de fonctionnement de l'OCRCVM se chiffre à 87 129 \$ pour l'exercice 2014, en hausse de 2 561 \$ ou 3 % par rapport à 84 568 \$ pour l'exercice 2013.

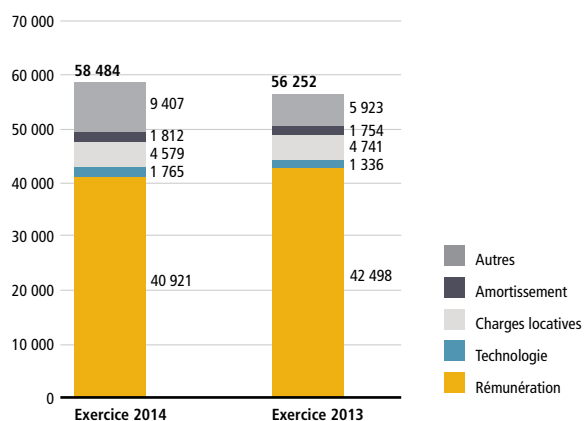
(en milliers de dollars)

Charges de fonctionnement (\$)



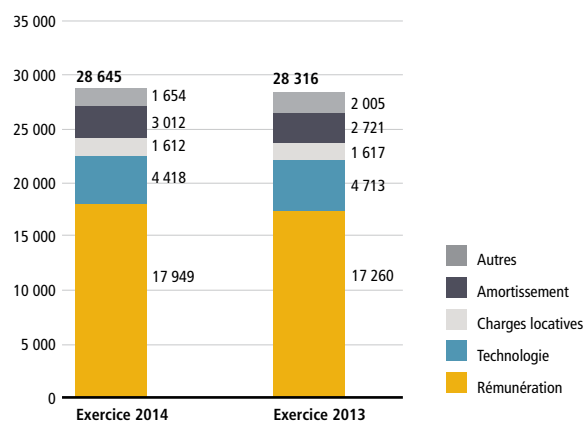
Les charges attribuables à la réglementation des courtiers ont augmenté de 2 232 \$ (4 %) s'établissant à 58 484 \$, tandis que les charges attribuables à la réglementation des marchés s'élèvent à 28 645 \$, en hausse de 329 \$ (1 %).

Charges de fonctionnement des courtiers (\$)



Les charges de rémunération attribuables à la réglementation des courtiers ont diminué principalement en raison de la réduction de la main-d'œuvre, de la non-attribution de hausses salariales du marché pendant l'exercice et du contrôle des charges au titre des régimes de retraite au moyen de la mise en place des changements au régime à prestations déterminées. La hausse des autres charges au cours de l'exercice 2014 comparativement à l'exercice 2013 est attribuable aux charges de 5 005 \$ relatives à la perte accidentelle d'un appareil portable. Elles incluaient un certain nombre de mesures entreprises pour informer les courtiers membres et les clients potentiellement touchés et la prestation de services de soutien continus aux clients potentiellement touchés, y compris des alertes de crédit, la surveillance du crédit et un centre d'appels réservé. Les autres charges ont été en partie compensées par la diminution des frais de consultation en raison du recours important à des conseillers juridiques internes et de charges discrétionnaires moins élevées, par exemple dans le cas du recours à des conseillers.

Charges de fonctionnement des marchés (\$)



L'OCRCVM a déposé une demande auprès de ses organismes de réglementation pour obtenir l'autorisation d'utiliser le fonds grevé d'affectations pour payer les charges directes de tiers liées aux services de soutien offerts aux investisseurs potentiellement touchés relativement à l'appareil portable perdu. Le montant requis s'élevait à 2 491 \$. L'OCRCVM a été récemment informé que l'autorisation ne lui sera pas accordée. Ces charges ont été acquittées à partir des fonds de fonctionnement au cours de l'exercice 2014 et ont été entièrement compensées par les mesures de réduction des coûts entreprises par l'OCRCVM, tel qu'il est décrit précédemment.

Les charges de rémunération liées à la réglementation des marchés ont légèrement augmenté tandis que les niveaux de salaire sont restés stables en raison d'une combinaison de taux de départs plus élevés et d'un plus grand recours à du personnel pour le fonctionnement. Les charges ont été en partie compensées par une réduction des charges au titre des régimes de retraite.

Excédent des produits par rapport aux charges du Fonds non grevé d'affectations

Il y a eu une insuffisance des produits par rapport aux charges de 193 \$ pour l'exercice 2014. Cela se compare à un excédent des produits par rapport aux charges de 3 346 \$ pour l'exercice 2013, ce qui constitue une diminution de 3 539 \$ (106 %) en glissement annuel. Cette insuffisance est principalement attribuable aux charges relatives à la perte accidentelle d'un appareil portable en partie compensées par une diminution des charges de rémunération et des charges discrétionnaires. L'insuffisance pour l'exercice est également attribuable à une diminution des produits secondaires.

L'insuffisance de l'exercice 2014 est une insuffisance planifiée à partir du surplus de l'exercice précédent.

Cette insuffisance des produits par rapport aux charges pour l'exercice 2014 a baissé le solde du fonds non grevé d'affectations à 47 404 \$, comparativement au solde d'ouverture qui était de 47 597 \$.

Fonds grevé d'affectations externes

Les produits du fonds grevé d'affectations externes se composent des amendes, des pénalités et des restitutions de gains perçues qui sont déterminées par les formations d'instruction de l'OCRCVM à l'égard des membres existants ainsi que des cotisations des nouveaux membres (droits d'entrée) et des intérêts.

En vertu des ordonnances de reconnaissance, les liquidités de ce fonds sont grevées d'affectations provenant des commissions des valeurs mobilières provinciales. Toutes les charges autres que celles liées aux formations d'instruction sont approuvées par le comité de gouvernance de l'OCRCVM.

Le total des produits pour l'exercice s'est chiffré à 2 390 \$, contre 2 955 \$ pour l'exercice 2013, une diminution de 565 \$ (19 %).

Le total des charges a diminué de 508 \$ (13 %), passant de 4 029 \$ à 3 521 \$, principalement en raison de la baisse des charges liées aux formations d'instruction de 892 \$ (32 %) pour l'exercice 2014, s'établissant à 1 933 \$. Cette diminution a été en partie compensée par une hausse des charges d'amortissement attribuable au déploiement du système d'entreposage des données sur les actions qui vient s'ajouter à la surveillance en temps réel. Le système d'entreposage de données sur les actions permet à l'OCRCVM d'analyser les données d'opérations antérieures afin de mieux dégager les modèles et tendances des opérations et d'orienter l'élaboration de ses politiques. Les charges liées aux formations d'instruction pour l'exercice 2013 reflètent les nombreuses et longues instructions qui ont été contestées.

L'insuffisance qui en découle pour l'exercice s'élève à 1 131 \$, en hausse de 57 \$ (5 %) par rapport à l'insuffisance de 1 074 \$ pour l'exercice précédent.

Les projets d'immobilisations financés à même le fonds comprennent 367 \$ pour la mise en place d'un système de surveillance de la dette et 321 \$ pour les améliorations apportées au système d'entreposage des données sur les actions. Le solde pour l'exercice s'élève à 700 \$, en baisse de 907 \$ par rapport à l'exercice 2013. La plateforme de surveillance de la dette permettra à l'OCRCVM de mener une surveillance réglementaire du marché des emprunts en temps opportun et de façon rentable afin d'améliorer l'intégrité des marchés et la protection des épargnants.

Au 31 mars 2014, le solde résiduel du fonds pour le regroupement de 549 \$ a été transféré à ce fonds afin de refléter la liquidation du fonds pour le regroupement.

L'insuffisance, en partie compensée par le transfert du fonds pour le regroupement, a réduit le solde du fonds qui est passé de 17 384 \$ à 16 802 \$ à la clôture de l'exercice.

L'OCRCVM a instauré une politique visant à s'assurer qu'un fonds adéquat soit maintenu pour les charges liées aux formations d'instruction.

Fonds d'avantages grevé d'affectations internes

L'objectif de ce fonds est de financer les insuffisances dans le régime de retraite complémentaire à prestations déterminées non enregistré à l'intention des cadres (RRCC) ainsi que dans le régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite (ACR). Les fonds sont actuellement investis conformément à la politique de placement de l'OCRCVM. Le solde du fonds était de 636 \$ à la clôture de l'exercice.

(en milliers de dollars)

Fonds du PCAA grevé d'affectations externes

Au cours de l'exercice 2014, l'Organisme a viré le solde résiduel de 1 001 \$ du fonds du PCAA grevé d'affectations externes à un administrateur indépendant, Ernst & Young Inc., mandaté par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et l'OCRCVM. L'administrateur, sous la supervision de la CVMO et de l'OCRCVM, a géré la distribution du fonds, après déduction des charges administratives, aux investisseurs admissibles qui ont acheté du PCAA de tiers. La distribution a été achevée en septembre 2013 et le fonds a été clos.

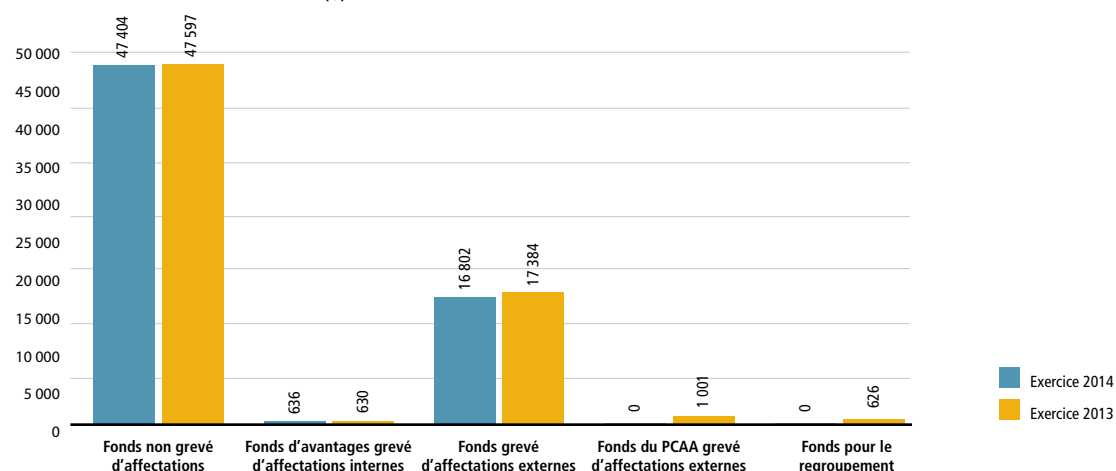
Fonds pour le regroupement

Le fonds pour le regroupement a été financé par le fonds grevé d'affectations externes et sert à payer les charges de l'Organisme liées à la création de l'OCRCVM. Un amortissement de 55 \$ et des charges juridiques de 22 \$ a baissé le solde du fonds à la clôture de l'exercice, lequel s'est établi à 549 \$ par rapport à un solde de 626 \$ à la clôture de l'exercice 2013.

Au 31 mars 2014, le solde résiduel de ce fonds a été transféré au fonds grevé d'affectations externes et le fonds pour le regroupement a été liquidé.

Situation de trésorerie et sources de financement

Actif net à la clôture de l'exercice (\$)



À la fin de l'exercice 2014, l'OCRCVM détenait un actif net total de 64 842 \$, en baisse de 2 396 \$ par rapport au solde de 67 238 \$ de l'exercice 2013 dans le Fonds non grevé d'affectations, le fonds grevé d'affectations externes, le fonds d'avantages grevé d'affectations internes, le fonds du PCAA grevé d'affectations externes et le fonds pour le regroupement. Ceci reflète la sortie de 1 001 \$ du fonds du PCAA.

Au cours de l'exercice, l'OCRCVM a investi des actifs de 2 235 \$ (6 552 \$ pour l'exercice 2013) liés notamment au système de repérage et de gestion des cas aux fins de la mise en application (484 \$), de la mise en place d'un système de surveillance de la dette (367 \$), à l'amélioration du système d'entreposage des données (321 \$) et du système de surveillance du marché, la plateforme d'améliorations technologique de surveillance (STEP) (376 \$). Des placements de 191 \$ en sécurité de l'information étaient également compris dans le total.

Le 29 juillet 2011, l'OCRCVM a conclu une convention de crédit prorogeable d'une durée de deux ans avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) afin de financer les besoins en matière de fonds de roulement de l'OCRCVM et la rénovation du siège social et des bureaux de Calgary. Au 31 mars 2014, l'emprunt sur cette facilité s'élève à 3 987 \$. Le 25 juillet 2013, l'OCRCVM a prorogé de deux ans la facilité à terme.

L'OCRCVM a également conclu une facilité de crédit renouvelable et prorogeable d'une durée de deux ans de 4 000 \$. L'OCRCVM n'a emprunté aucun montant en vertu de cette facilité au 31 mars 2014.

Aux termes de l'entente de crédit, un montant de 4 000 \$ en trésorerie et en équivalents de trésorerie est détenu en garantie par la banque.

L'OCRCVM conserve le solde du fonds non grevé d'affectations après les immobilisations corporelles au niveau des coûts de fonctionnement d'environ trois mois, conformément à une directive interne. À 32 864 \$, en hausse de 3 131 \$ par rapport au solde à l'ouverture, il détient un excédent de fonds de 10 352 \$ après la prise en compte des charges inscrites au budget de l'exercice 2015. Il comprend un surplus de 4 614 \$ pour la réglementation des courtiers et un surplus de 5 738 \$ pour la réglementation des marchés.

Les utilisations potentielles de l'excédent de la réglementation des marchés comprennent la capitalisation des régimes de retraite en déficit et les futures dépenses en immobilisations, alors que le surplus de la réglementation des courtiers peut être utilisé pour réduire le solde de l'emprunt bancaire et la capitalisation des retraites en déficit (se reporter à la section Méthode comptable future – Norme comptable pour les avantages sociaux futurs).

Engagements et éventualités

À la clôture de l'exercice, le total des loyers minimaux de l'OCRCVM atteignait 25 182 \$ (27 970 \$ pour l'exercice 2013) en excluant la TPS/TVH, en vertu de baux à long terme venant à échéance à diverses dates jusqu'au 29 février 2024.

L'OCRCVM parraine le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) qui a été établi afin de protéger les clients qui ont subi des pertes financières en raison de l'insolvabilité d'un courtier membre de l'OCRCVM. L'OCRCVM a donné une garantie de 125 000 \$ (125 000 \$ en 2013) à l'égard de lignes de crédit bancaire du FCPE. Au 31 mars 2014, le FCPE n'avait prélevé aucun montant de ces lignes de crédit. Tout montant prélevé de la garantie serait imputé aux sociétés membres. Afin de satisfaire à ses éventuelles obligations financières, le FCPE a les ressources suivantes à sa disposition :

- i) un solde de fonds pour éventualités en caisse de 423 000 \$ au 31 décembre 2013 (424 000 \$ en 2012); ii) des lignes de crédit totalisant 125 000 \$ au 31 décembre 2013 (125 000 \$ en 2012) provenant de deux banques à charte canadiennes et iii) une assurance d'un montant de 131 000 \$ au 31 décembre 2013 (131 000 \$ en 2012) en prévision de toute perte et dans le total annuel relativement aux pertes dépassant 110 000 \$ (100 000 \$ en 2012) que le FCPE devrait payer en cas d'insolvabilité d'un membre.

L'OCRCVM est assujéti à une poursuite pour renvoi injustifié. L'issue de cette poursuite et le montant de la perte finale ne peuvent pas être estimés de façon raisonnable à l'heure actuelle. Selon les recommandations des conseillers juridiques, la direction est d'avis que la poursuite n'est pas fondée et se défend vigoureusement contre ladite poursuite.

À la suite de la perte accidentelle d'un appareil portable qui contenait des renseignements personnels sur les clients d'un certain nombre de courtiers membres au cours de l'exercice précédent, l'OCRCVM a entrepris des mesures pour informer les courtiers membres et les clients potentiellement touchés et offrir des services de soutien continu aux clients potentiellement touchés. Le total des coûts liés à l'incident pour l'OCRCVM devrait s'élever à 5 677 \$, dont 5 005 \$ ont été engagés pendant l'exercice 2014 (408 \$ en 2013). À la date d'approbation des états financiers le 25 juin 2014, l'OCRCVM n'a reçu aucun rapport sur un vol d'identité ou une fraude découlant de la perte de cet appareil portable. Il est impossible d'évaluer le montant total des dommages potentiels ou d'établir une fourchette de perte possible, le cas échéant, découlant des règlements ou d'autres solutions en lien avec cette affaire.

Le 30 avril 2013, une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour obtenir le statut de représentant a été déposée contre l'Organisme à la Cour Supérieure du Québec. La requête de recours collectif du requérant pour le compte de personnes au Canada dont les renseignements personnels ont été perdus par l'OCRCVM cherche à obtenir 1 \$, plus intérêts, au nom de chaque membre du collectif, relativement aux dommages pour le stress, les désagréments et les mesures qui ont dû être prises à la suite de la perte des renseignements personnels par l'OCRCVM. La requête pour autorisation sera entendue en juin 2014 et la direction ne s'attend pas à un jugement sur cette requête avant septembre 2014. Compte tenu du fait que cette procédure en est au stade préliminaire, il est impossible d'évaluer raisonnablement l'incidence, le cas échéant, de cette procédure sur la situation financière de l'OCRCVM. Selon les recommandations des conseillers juridiques, la direction est d'avis que la poursuite n'est pas fondée et se défend vigoureusement contre ladite poursuite.

(en milliers de dollars)

Utilisation d'estimations

La direction révisé les valeurs comptables des postes des états financiers à chaque date d'état de la situation financière afin d'évaluer le besoin de révision ou de possibilité de dépréciation. Lors de la préparation des présents états financiers, plusieurs postes exigent la meilleure estimation de la part de la direction. La direction détermine ces estimations, compte tenu d'hypothèses reflétant la conjoncture économique et les lignes de conduite prévues les plus probables. Les présentes estimations sont révisées régulièrement et des ajustements sont faits à l'état des résultats pour l'exercice où ils deviennent connus.

Les éléments assujettis aux estimations significatives de la direction comprennent :

- a) la provision pour créances douteuses – les estimations sont déterminées en fonction de la viabilité financière des sociétés membres. Au 31 mars 2014, la provision pour créances douteuses s'élève à 0,3 % des cotisations de l'exercice 2014.
- b) les périodes d'amortissement pour les immobilisations corporelles – l'OCRCVM commence à amortir un actif au cours du mois suivant le début de l'utilisation d'un actif. À compter du 1^{er} avril 2014, l'amortissement se fondera sur un amortissement d'un semestre au cours du premier exercice. La modification de l'estimation vise à maintenir une date d'ouverture uniforme pour l'amortissement des actifs.
- c) l'actif/le passif au titre des avantages sociaux futurs – la direction de l'OCRCVM, après consultation des actuaires Towers Watson, estime le résultat futur, les taux d'actualisation et les futures hausses salariales dans une fourchette définie aux fins du calcul de l'actif/du passif au titre des avantages effectué par les actuaires.

Risques

Le processus de gestion des risques de l'OCRCVM débute avec une approche descendante avec l'équipe de direction des cadres (« EDC ») qui détermine les principaux risques généraux liés aux activités de l'OCRCVM, ainsi que les tendances des risques qui exigent l'attention de la direction. Une approche ascendante est utilisée afin de déterminer les risques principaux des unités d'affaires et les évaluer aux fins de probabilité et d'incidence sur les stratégies d'atténuation qui sont en vigueur ou planifiées. Le comité d'audit et des finances examine sur une base annuelle le rapport sur les risques qui est ensuite présenté au conseil.

Au cours de l'exercice, l'OCRCVM a engagé un tiers afin qu'il effectue une évaluation indépendante du Programme de gestion globale des risques de l'OCRCVM. Cette évaluation comprenait un examen de la documentation de la situation actuelle ainsi que des entrevues avec les principales parties prenantes du Programme de gestion globale des risques et avec des organismes de référence externes dans le but de faire évoluer et d'amener à maturité ledit programme. L'OCRCVM en est aux phases initiales de mise en place des recommandations.

Risque de poursuites judiciaires

L'OCRCVM est actuellement assujéti à des poursuites judiciaires, tel qu'il est mentionné dans la note 12 des états financiers et, de temps en temps, fait face au risque de réclamations de la part de ses salariés, du public, des organisations membres et d'autres tiers dans le cours normal et la conduite de ses activités.

L'OCRCVM cherche à atténuer ce risque en mettant en place des contrôles et sauvegardes appropriés, et en se défendant contre toute réclamation. L'OCRCVM cherchera également à obtenir une couverture contre les pertes potentielles, le cas échéant, au moyen des assurances.

Risque de marché

Des conditions défavorables ou instables, à la fois sur les marchés primaire et secondaire, pourraient avoir une incidence sur la capacité de l'OCRCVM à prélever les cotisations nécessaires pour couvrir les coûts, soit les prélèvements sur prises fermes ainsi que les cotisations des membres attribuables à la réglementation des courtiers et à la réglementation des marchés. De plus, des rendements du marché inférieurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les charges au titre du régime de retraite à prestations déterminées de l'OCRCVM.

L'OCRCVM adopte une politique prudente de contrôle des coûts et d'utilisation des excédents en temps opportun afin d'atténuer ce risque.

Risque lié aux produits

Environ 80 % des produits de l'OCRCVM proviennent des cotisations des membres. La perte d'un nombre important de sociétés ou d'une société relativement importante aurait une grave incidence sur les activités financières de l'OCRCVM. La probabilité d'une telle occurrence est peu élevée et la gestion prudente des coûts de fonctionnement et la surveillance continue de la conformité financière des sociétés contribuent à atténuer ce risque.

Risques liés aux instruments financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'OCRCVM est exposé sont le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité.

Risque de crédit

Les actifs financiers qui exposent l'OCRCVM au risque de crédit sont les débiteurs, étant donné que le manquement de l'un des membres à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières. Le risque est atténué par la répartition des débiteurs entre tous les membres.

L'OCRCVM est également exposé au risque lié à la concentration du fait que la totalité de sa trésorerie est détenue auprès de deux institutions financières et que ses soldes dépassent les limites de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'OCRCVM est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et à la dette à long terme. Le risque lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est atténué par la courte échéance des placements, en général moins de 90 jours.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'OCRCVM représente le risque que l'OCRCVM éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à ses créditeurs et à sa dette à long terme. Ce risque est atténué par le fait de maintenir le solde du fonds non grevé d'affectations, après les immobilisations corporelles, à un niveau de coût de fonctionnement d'environ trois mois, conformément à une directive interne.

Méthode comptable future – Norme comptable sur les avantages sociaux futurs

L'OCRCVM est tenu de suivre le chapitre 3463 *Communication de l'information sur les avantages sociaux futurs par les organismes sans but lucratif* du *Manuel de Comptables professionnels agréés (CPA) Canada* qui remplace le chapitre existant 3461 *Avantages sociaux futurs*. Pour l'OCRCVM, ce chapitre entrera en vigueur pour l'exercice débutant le 1^{er} avril 2014. L'incidence attendue de la modification est l'élimination de la méthode du report et de l'amortissement pour la comptabilisation des gains et des pertes actuariels des avantages sociaux futurs et son remplacement par la comptabilisation immédiate. La modification des autres exigences en matière d'informations à fournir devrait être mineure.

Aux fins de présentation de l'information financière, l'OCRCVM emploie actuellement la méthode du report et de l'amortissement en vertu du chapitre 3461 du *Manuel de CPA Canada* pour les gains et les pertes des régimes de retraite des salariés. Cependant, l'élimination du report et de l'amortissement des gains et des pertes des régimes de retraite à présenter aura l'incidence suivante sur l'OCRCVM :

- a) Incidence non récurrente à la transition – L'OCRCVM n'a pas comptabilisé de pertes à la date de transition et il sera tenu de comptabiliser et de présenter ces montants immédiatement dans le solde du fonds non grevé d'affectations, ce qui entraînera une augmentation du passif à l'état de la situation financière et une diminution des soldes de fonds et de la trésorerie de fonctionnement. Les gains et les pertes actuariels actuels et la réévaluation ultérieure seront imputés comme une charge directe à l'état de l'évolution de l'actif net au cours de l'exercice d'adoption. Le montant de la charge directe s'élèverait à environ 19 818 \$ au 1^{er} avril 2013, date de transition pour la présentation des chiffres comparatifs. Le montant serait compensé par le gain de réévaluation pour l'exercice 2014 de 2 525 \$ et par une diminution de la charge au titre des avantages sociaux futurs pour l'exercice 2014 de 737 \$, ce qui se traduirait par une réduction nette de 16 556 \$ du solde du fonds non grevé d'affectations.

(en milliers de dollars)

- b) Augmentation potentielle de la volatilité de l'état de la situation financière – en sus de l'incidence non récurrente à la transition, le retrait de la méthode du report et de l'amortissement pourrait augmenter de façon importante la volatilité de l'état de la situation financière, étant donné que tous les gains et pertes découlant des placements des caisses de retraite et tous les gains et pertes des passifs découlant des variations en glissement annuel des rendements de titres à long terme utilisés pour actualiser ces passifs doivent être également comptabilisés immédiatement.
- c) Augmentation potentielle de la volatilité des soldes de fonds – les incidences des variations des hypothèses sur les retraites ou des écarts entre résultats et prévisions sont classées sous la définition des réévaluations sous la nouvelle norme et sont reflétées à l'état de l'actif net. Cela a pour conséquence d'atténuer la volatilité de l'excédent des produits par rapport aux charges qui serait autrement reflétée à l'état des résultats, mais cela augmente potentiellement la volatilité des soldes de fonds.

Atténuation de l'incidence financière de l'adoption des nouvelles normes

À la suite de la transition aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif au cours de l'exercice 2013 et de l'approbation par le conseil d'administration, le fonds des immobilisations corporelles a été regroupé avec le fonds non grevé d'affectations.

Lors de la transition à la nouvelle norme, l'OCRCVM a décidé d'utiliser la base d'évaluation comptable aux fins particulières de la nouvelle norme comptable sur les retraites pour comptabiliser les obligations au titre des prestations de retraite de l'OCRCVM dans ses états financiers débutant le 1^{er} avril 2014. Les deux principales options disponibles étaient l'évaluation comptable à des fins particulières (méthode actuelle utilisée) ou la base d'évaluation pour le financement des régimes de retraite. Dans le contexte actuel, l'évaluation comptable à des fins particulières génère une charge au titre des régimes de retraite plus élevée. Cela atténuerait le risque de voir les cotisations exigées par les régimes enregistrés de l'OCRCVM dépasser le financement recueilli au moyen des cotisations des membres, ce qui entraînerait une érosion de la réserve de trésorerie dans le fonds non grevé d'affectations.

L'OCRCVM examine les options permettant d'atténuer davantage l'incidence de l'adoption de la nouvelle norme.

Perspectives

Le budget de l'exercice 2015 reflète le besoin de conserver la capacité d'exercer efficacement les mandats de réglementation de l'OCRCVM dans un contexte difficile.

L'OCRCVM s'est engagé à améliorer son efficacité en matière de réglementation tout en adoptant un fonctionnement efficace et rentable, en misant sur la technologie et par l'attribution de ressources en fonction des priorités stratégiques et des évaluations de risques.

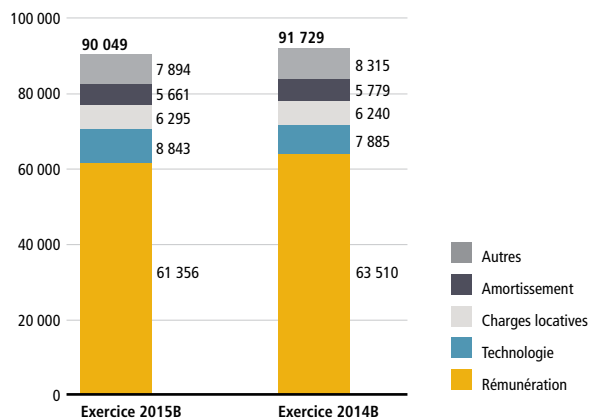
Au cours du prochain exercice, la réglementation des marchés augmentera sa capacité d'analyse de l'incidence des politiques et de l'évaluation économique des tendances du secteur en ayant recours à l'entreposage de données sur les actions et à l'expansion de l'équipe des analyses de données. L'OCRCVM continuera d'utiliser STEP pour la surveillance des marchés, intramarchés aussi bien qu'intermarchés, et a l'intention d'achever la mise en place du système de surveillance de la dette qui permettra à l'OCRCVM d'élargir la portée de la surveillance et du contrôle du marché des emprunts pendant l'exercice 2016.

La réglementation des courtiers continuera à évoluer et à raffiner sa méthode fondée sur les risques de contrôles de conformité. Cela inclura de se pencher sur une méthode intégrée de contrôles de conformité qui comprend la conduite des affaires, la conformité aux activités financières et à la conduite des opérations, et la concentration sur la mise en place et le déploiement par phases efficaces du modèle de structure des relations avec la clientèle.

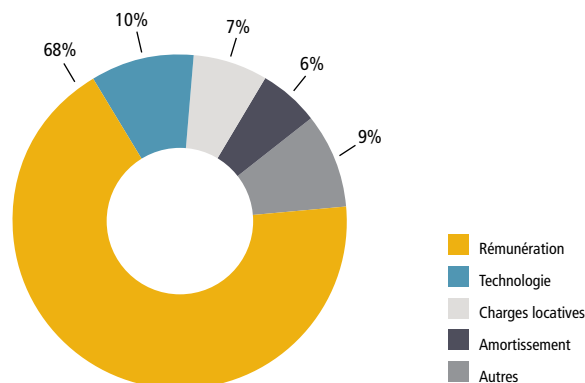
L'OCRCVM continuera également d'améliorer et de renforcer son environnement de sécurité de l'information, en équilibrant une saine protection des actifs à l'aide d'outils qui permettent au personnel de réaliser leurs tâches efficacement et en toute sécurité.

Le total des charges de fonctionnement du prochain exercice devrait diminuer de 1 681 \$ (2 %) pour atteindre 90 049 \$, une diminution qui s'explique principalement par une baisse des coûts de rémunération. Cette baisse est attribuable à une augmentation des postes vacants et à une diminution des charges de retraite, en partie compensées par l'accroissement de la main-d'œuvre, principalement en réglementation des marchés et en technologie, et par les hausses salariales du marché. Les charges relatives à la technologie sont plus élevées en raison de la mesure sur la sécurité de l'information et les autres charges devraient baisser en raison du recours plus fréquent aux conseillers juridiques internes.

Charges de fonctionnement prévues au budget (\$)



Charges de fonctionnement prévues au budget pour l'exercice 2015



À la suite des prochains objectifs, les cotisations des membres pour l'exercice 2015 devraient rester inchangées pour les activités liées à la réglementation des courtiers et augmenter de 11 % pour la réglementation des marchés par rapport aux cotisations de l'exercice 2014. Les cotisations de l'exercice précédent ont été diminuées par un excédent des produits par rapport aux charges de 1 483 \$ pour la réglementation des courtiers et de 2 156 \$ pour la réglementation des marchés provenant de l'exercice précédent. À la suite de l'approbation du budget, le conseil a approuvé l'utilisation de 2 650 \$ du surplus de la division de la réglementation des marchés de l'exercice 2014 pour garder les cotisations inchangées pour la réglementation des marchés pour l'exercice 2015, après l'application du surplus.

La direction de l'OCRCVM adopte une approche budgétaire prudente afin d'éviter tout appel de cotisation imprévu au cours de l'exercice; elle adopte également une politique de distribution de l'excédent afin de maintenir les cotisations aussi basses que possible. Le retour du surplus de l'exercice 2014 porte l'excédent total des produits par rapport aux charges retourné aux membres de l'OCRCVM à près de 19 millions de dollars depuis la création de l'OCRCVM en 2008. Jumelé au retour du produit de la cession des actions de CDS, après déduction des coûts de transaction et du coût rajusté des actions, aux membres en règle admissibles au cours de l'exercice 2013, l'excédent total des produits par rapport aux charges retourné aux membres depuis 2008 s'élève à 42,5 millions de dollars.

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

États financiers

31 mars 2014

- 47 Rapport de l'auditeur indépendant
- 48 État de la situation financière
- 49 État de l'évolution de l'actif net
- 50 État des résultats
- 51 État des flux de trésorerie
- 52 Notes complémentaires

Aux membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières au 31 mars 2014 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Toronto, Ontario

Le 25 juin 2014



Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

(en milliers de dollars)

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

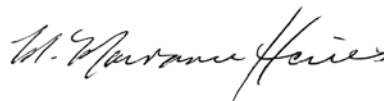
Aux 31 mars	2014	2013
ACTIF		
Courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 606 \$	64 640 \$
Débiteurs (note 4)	6 403	6 567
Charges payées d'avance	1 009	949
Tranche courante des prêts (note 5)	15	16
	75 033	72 172
Trésorerie soumise à restrictions	4 000	4 000
Avantages sociaux futurs (note 9)	2 440	2 726
Prêts (note 5)	6	12
Immobilisations corporelles (note 7)	17 476	20 663
Dépôt	139	125
	99 094 \$	99 698 \$
PASSIF		
Courant		
Créditeurs et charges à payer	15 401 \$	15 516 \$
Sommes à remettre à l'État	227	200
Tranche courante de la dette à long terme (note 8)	997	1 028
Produits différés	20	20
Incitatif à la location	252	251
	16 897	17 015
Dette à long terme (note 8)	2 990	3 987
Incitatif à la location	2 349	2 604
Avantages sociaux futurs (note 9)	12 016	8 854
	34 252	32 460
ACTIF NET		
Fonds non grevé d'affectations	47 404	47 597
Fonds grevé d'affectations internes		
Fonds d'avantages grevé d'affectations internes	636	630
Fonds grevés d'affectations externes		
Fonds grevé d'affectations externes	16 802	17 384
Fonds du PCAA grevé d'affectations externes	–	1 001
Fonds pour le regroupement	–	626
	64 842	67 238
	99 094 \$	99 698 \$

Voir les notes complémentaires.
Engagements et éventualités (note 12)

Pour le conseil,



Susan Wolburgh Jenah, présidente et chef de la direction



M. Marianne Harris, présidente du conseil

État de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars	Fonds d'avantages		Fonds grevé d'affectations externes			2014 Total	2013 Total
	Fonds non grevé d'affectations	Fonds grevé d'affectations internes	Fonds grevé d'affectations externes	Fonds du PCAA grevé d'affectations externes	Fonds pour le regroupement		
Actif net à l'ouverture	47 597 \$	630 \$	17 384 \$	1 001 \$	626 \$	67 238 \$	96 738 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(193)	6	(1 131)	(1 001)	(77)	(2 396)	(29 500)
Virements de fonds (note 2 e)	–	–	549	–	(549)	–	–
Actif net à la clôture	47 404 \$	636 \$	16 802 \$	– \$	– \$	64 842 \$	67 238 \$

Voir les notes complémentaires.

(en milliers de dollars)

État des résultats

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2014	Fonds d'avantages		Fonds du PCAA grevé		Fonds pour le regroupement	2014 Total	2013 Total
	Fonds non grevé d'affectations	Fonds grevé d'affectations internes	Fonds grevé d'affectations externes	Fonds du PCAA grevé d'affectations externes			
PRODUITS							
Règlementation des courtiers							
Cotisations des membres	47 599 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	47 599 \$	47 570 \$
Remboursement des cotisations des membres (note 6)	–	–	–	–	–	–	(23 783)
Prélèvements sur prises fermes	9 393	–	–	–	–	9 393	9 830
Droits d'inscription	2 391	–	–	–	–	2 391	2 319
Droits d'entrée	140	–	–	–	–	140	90
	59 523	–	–	–	–	59 523	36 026
Règlementation des marchés							
Application des règles universelles d'intégrité du marché (RUIM)	23 494	–	–	–	–	23 494	23 488
Présentation de l'information en temps opportun	3 214	–	–	–	–	3 214	3 821
Produits du marché	151	–	–	–	–	151	93
	26 859	–	–	–	–	26 859	27 402
Autres produits							
Amendes par suite d'enquête et autres amendes	–	–	2 255	–	–	2 255	3 796
Gain sur la cession des actions de la CDS (note 6)	–	–	–	–	–	–	23 783
Intérêts	460	6	135	2	–	603	764
Recouvrement des charges du fonds pour le regroupement	–	–	–	–	–	–	80
Divers	94	–	–	–	–	94	120
	554	6	2 390	2	–	2 952	28 543
	86 936	6	2 390	2	–	89 334	91 971
CHARGES							
Charges de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers (note 10)	58 484	–	–	–	–	58 484	56 252
Charges de fonctionnement attribuables à la réglementation des marchés (note 10)	28 645	–	–	–	–	28 645	28 316
Charges du fonds grevé d'affectations externes (note 10)	–	–	3 521	–	–	3 521	4 029
Décaissements d'amendes pour le PCAA (note 11)	–	–	–	1 003	–	1 003	32 819
Charges du fonds pour le regroupement	–	–	–	–	77	77	55
	87 129	–	3 521	1 003	77	91 730	121 471
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES							
	(193) \$	6 \$	(1 131) \$	(1 001) \$	(77) \$	(2 396) \$	(29 550) \$

Voir les notes complémentaires.

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars

2014

2013

Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

	2014	2013
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(2 396) \$	(29 500) \$
Amortissement	5 387	4 662
Gain sur la cession des actions de la CDS	–	(23 783)
Amortissement du loyer	(254)	1 148
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations corporelles	(46)	8
Charge à titre des avantages sociaux futurs	6 529	7 344
	9 220	(40 121)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	164	273
Charges payées d'avance	(60)	(202)
Dépôt	(14)	–
Créditeurs et charges à payer	(88)	(7 901)
Produits reportés	–	(37)
	9 222	(47 988)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 235)	(6 552)
Produit de la cession des actions de la CDS	–	24 400
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	81	1
Cotisations à titre d'avantages sociaux futurs	(3 081)	(5 705)
Remboursement (décaissements) de prêts montant net	7	(1)
	(5 228)	12 143
Activités de financement		
Produit de la dette à long terme	–	5 607
Remboursement de dette à long terme	(1 028)	(3 541)
	(1 028)	2 066
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 966	(33 779)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	64 640	98 419
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	67 606 \$	64 640 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Fonds en caisse et soldes des comptes bancaires	8 151 \$	15 479 \$
Dépôts à terme et bons du Trésor	59 455	49 161
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	67 606 \$	64 640 \$

Voir les notes complémentaires.

(en milliers de dollars)
31 mars 2014

1. Organisme

L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'OCRCVM ou l'Organisme) a été constitué le 17 mars 2008 à titre de société sans capital-actions en vertu des dispositions de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. À titre d'organisme sans but lucratif, l'OCRCVM est exonéré d'impôts en vertu de l'article 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des sociétés de courtage et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés boursiers des capitaux propres et des titres d'emprunt au Canada. L'OCRCVM a commencé ses activités en juin 2008 par le regroupement de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et de Services de réglementation des marchés inc.

Le mandat de l'Organisme est d'établir et d'appliquer des normes élevées en matière de placement et de réglementation du commerce des valeurs mobilières, de protéger les investisseurs et de renforcer l'intégrité des marchés tout en assurant la justesse, l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers.

L'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant des règles régissant la compétence, les activités et la conduite financière des sociétés membres et de leurs employés inscrits et en assurant leur mise en application. Il établit des règles d'intégrité des marchés régissant les opérations effectuées sur les marchés boursiers canadiens et en assure la mise en application.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Mode de présentation

L'Organisme a établi les présents états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Comptabilité par fonds

L'actif, le passif, les produits et les charges sont présentés comme suit :

- a) les produits et les charges liés à la réglementation des courtiers et à la réglementation des marchés, y compris l'amortissement des immobilisations corporelles du **fonds non grevé d'affectations**, sont comptabilisés dans le **fonds non grevé d'affectations**.
- b) le financement du déficit dans le régime de retraite complémentaire à prestations déterminées non enregistré à l'intention des cadres (RRCC de l'OCRCVM) ainsi que dans le régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite de l'OCRCVM (ACR de l'OCRCVM) est comptabilisé dans le **fonds d'avantages grevé d'affectations internes**.
- c) la perception des amendes et le règlement des sommes liées à des mesures d'application de la loi (amendes par suite d'enquête) et les autres produits ainsi que l'utilisation de ces fonds en vertu des ordonnances de reconnaissance conformément aux modalités des commissions des valeurs mobilières provinciales respectives sont comptabilisés dans le **fonds grevé d'affectations externes**. Ce fonds doit être utilisé aux fins suivantes :
 - i. pour les dépenses engagées pour l'élaboration des systèmes ou pour les dépenses en immobilisations non récurrentes visant à répondre aux nouveaux problèmes en matière de réglementation découlant de la conjoncture économique changeante et directement liées à la protection des investisseurs et à l'intégrité des marchés financiers;
 - ii. pour la formation des participants des marchés et du public ou pour la recherche sur les questions financières, questions d'investissement, de fonctionnement ou de réglementation des marchés des valeurs mobilières;
 - iii. pour les dons à des organismes sans but lucratif et exonérés d'impôt, pour la protection et l'éducation des investisseurs;
 - iv. pour les charges liées à la gestion de formations d'instruction de l'OCRCVM.
- d) la perception des amendes liées au papier commercial adossé à des actifs (PCAA) reçues par l'OCRCVM est comptabilisée dans le **fonds du PCAA grevé d'affectations externes**. Ce fonds a été clos au cours de l'exercice lorsque les amendes ont été distribuées par l'administrateur indépendant, Ernst & Young Inc. aux investisseurs admissibles qui ont acheté du PCAA de tiers (note 11).

2. Résumé des principales méthodes comptables

(suite)

Comptabilité par fonds (suite)

- e) le **fonds pour le regroupement** a été initialement financé par le **fonds grevé d'affectations externes** et sert à payer les charges de l'Organisme liées à la création de l'OCRCVM. Au 31 mars 2014, le solde résiduel de ce fonds a été retransféré au **Fonds grevé d'affectations externes** afin de refléter la clôture du **Fonds pour le regroupement**.

Comptabilisation des produits

Les produits non affectés sont comptabilisés à titre de produits comme suit :

Réglementation des courtiers

Les cotisations annuelles sont évaluées selon les sociétés membres pour l'exercice et sont comptabilisées comme produits selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'exercice. Les prélèvements sur prises fermes sont comptabilisés au moment de la clôture de l'opération de prise ferme. Les droits d'inscription et les droits d'entrée sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Réglementation des marchés

En vertu des ententes de services de réglementation pour les marchés de titres de participation, les produits tirés de l'application des règles universelles d'intégrité du marché (RUIM) sont calculés selon des produits fixes, répartis entre les courtiers ou les marchés. Pour l'attribution à chaque courtier membre sur chaque marché, les charges relatives à la technologie sont évaluées en fonction du nombre de messages envoyés, alors que les charges non relatives à la technologie sont évaluées en fonction du nombre de transactions réalisées. Les honoraires sont facturés chaque mois en arrérages au cours des dix premiers jours du mois pour le total des coûts de réglementation pour les marchés engagés au cours d'un mois en particulier. Les produits liés à la présentation de l'information en temps opportun et les produits du marché sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits affectés sont comptabilisés dans le fonds approprié lorsque les montants peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur perception est raisonnablement assurée. Les amendes par suite d'enquête, les avis de cessation d'emploi et les amendes pour dépôt tardif des sociétés membres sont comptabilisées comme produits dans le fonds grevé d'affectations externes lors de leur évaluation. Les amendes par suite d'enquête, les amendes liées à la formation continue et les amendes pour dépôt tardif imposées aux inscrits des sociétés membres sont comptabilisées à titre de produits dans le fonds grevé d'affectations externes lorsqu'elles sont perçues. Les amendes pour dépôt tardif et les frais initiaux des nouvelles sociétés membres sont comptabilisés comme produits dans le fonds grevé d'affectations externes lorsqu'ils sont perçus. Les recouvrements de charges sont comptabilisés comme produits dans le fonds pour le regroupement au cours de l'exercice où les charges sont recouvrées.

Les produits d'intérêts dans chaque fonds sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice sur la période allant de la date d'acquisition à l'échéance du placement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes des comptes bancaires ainsi que les placements à court terme dont l'échéance à l'acquisition est de trois mois ou moins.

Placements

Les placements sont comptabilisés selon la méthode du coût. Les produits sont comptabilisés en fonction des dividendes perçus, le cas échéant, sur le placement. Les gains sont comptabilisés sur les placements lorsqu'ils sont cédés et sont calculés sur l'écart entre le produit et le coût initial.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers de l'Organisme sont évalués à la juste valeur lors de leur émission ou acquisition. Pour les instruments financiers évalués ensuite au coût ou au coût après amortissement, la juste valeur est ajustée du montant des frais de financement et des coûts de transaction connexes. Les coûts de transaction et les frais de financement liés aux instruments financiers qui sont évalués par la suite à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils ont été engagés.

(en milliers de dollars)
31 mars 2014

2. Résumé des principales méthodes comptables

(suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, l'Organisme évalue ses actifs et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement (moins la dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des capitaux propres cotés sur un marché actif (le cas échéant) qui doivent être évalués à la juste valeur. L'Organisme suit la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir les primes, les escomptes, les coûts de transaction et les frais de financement à l'état des résultats. Les instruments financiers évalués au coût après amortissement sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie soumise à restrictions, les débiteurs, les prêts, les placements, les créditeurs et charges à payer, les sommes à remettre au gouvernement et la dette à long terme. Les placements de l'Organisme (voir la note 6) ne sont pas des capitaux propres cotés sur un marché actif et, par conséquent, ils sont comptabilisés au coût.

Pour les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme évalue régulièrement s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation et que l'Organisme détermine qu'il existe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier, il comptabilise une perte de valeur à l'état des résultats. Toute reprise de pertes de valeurs précédemment comptabilisées est comptabilisée aux résultats pendant l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement du mobilier de bureau et du matériel est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 20 % et le matériel informatique, et les projets liés aux logiciels et à la technologie, au taux annuel de 33 1/3 % à l'exception de certains projets liés à la technologie, qui sont amortis sur 60 mois afin de refléter la durée de vie utile de ces actifs. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des baux respectifs. L'amortissement débute dès que l'actif est mis en fonction.

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Organisme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats. Les réductions de valeur comptabilisées ne sont pas reprises.

Incitatifs à la location

Certains contrats de location-exploitation de l'Organisme comprennent des clauses d'indexation fixes prédéterminées des loyers minimums au cours de la durée originale des contrats de location. L'Organisme comptabilise la charge de location connexe selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie du contrat de location et comptabilise l'écart entre les montants imputés aux résultats et les montants versés comme loyer reporté au cours des premières années du contrat de location, lorsque les versements en trésorerie sont en général moins élevés que la charge de loyer selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le loyer reporté est réduit au cours des dernières années du contrat de location lorsque les versements commencent à dépasser la charge selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'Organisme reçoit également certains incitatifs à la location en relation avec la conclusion de contrats de location-exploitation. Ces incitatifs à la location sont comptabilisés comme incitatifs à la location au début de la durée du contrat de location et comptabilisés comme une réduction de la charge de loyer sur la durée du bail.

Avantages sociaux futurs

L'Organisme constate ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et les charges connexes, déduction faite des actifs du régime, comme suit :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par des actuaires selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé;
- Aux fins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- L'Organisme suit la méthode du report et de l'amortissement pour comptabiliser ses régimes d'avantages sociaux. Les gains actuariels nets (les pertes actuarielles nettes) qui dépassent 10 % des obligations au titre des prestations constituées, ou 10 % de la juste valeur des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, sont amortis sur la durée résiduelle moyenne estimative d'activité des salariés actifs. Pour 2014 et 2013, les moyennes estimatives se détaillent comme suit : 10 ans pour les régimes avec actif au titre des prestations constituées, 8 à 11 ans pour les régimes avec obligation au titre des prestations constituées et 17 ans pour le régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite. Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est également amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications.

2. Résumé des principales méthodes comptables

(suite)

Attribution des charges

L'OCRCVM intervient dans la réglementation des courtiers et la réglementation des marchés. Les coûts de chaque fonction comprennent principalement les coûts de la rémunération, de la technologie, des charges locatives et d'amortissement. L'OCRCVM engage également des charges générales administratives de soutien qui sont communes aux charges administratives de l'OCRCVM et à ses fonctions. L'OCRCVM attribue ses charges générales administratives de soutien selon la proportion des courtiers directs et des activités du marché par personne lorsqu'il y a un lien de cause à effet direct des charges par rapport au nombre d'employés et selon les ratios de charges en l'absence d'un lien de cause à effet direct. Cette formule est appliquée de façon uniforme chaque année. L'attribution des charges générales administratives de soutien s'élevait à 7 169 \$ (2 427 \$ en 2013) pour la réglementation des courtiers et à 884 \$ (868 \$ en 2013) pour la réglementation des marchés au cours de l'exercice.

Utilisation d'estimations

La direction révisé les valeurs comptables des postes des états financiers à la date de clôture de chaque période de présentation afin d'évaluer le besoin de révision ou toute possibilité de dépréciation. Lors de la préparation des présents états financiers, plusieurs postes exigent la meilleure estimation de la part de la direction. La direction détermine ces estimations, compte tenu d'hypothèses reflétant la conjoncture économique et les lignes de conduite prévues les plus probables. Les présentes estimations sont révisées régulièrement et des ajustements appropriés sont faits à l'état des résultats au cours de l'exercice où ils deviennent connus.

Les éléments assujettis aux estimations significatives de la direction comprennent la provision pour créances douteuses, les périodes d'amortissement pour les immobilisations corporelles et l'actif/le passif au titre des avantages sociaux futurs.

3. Méthodes comptables futures

En décembre 2013, le Conseil des normes comptables a approuvé le nouveau chapitre 3463 *Communication de l'information sur les avantages sociaux futurs par les organismes sans but lucratif* qui remplace le chapitre existant 3461 *Avantages sociaux futurs*. Pour l'OCRCVM, ce chapitre entrerait en vigueur pour l'exercice débutant le 1^{er} avril 2014. L'incidence attendue de la modification est l'élimination de la méthode du report et de l'amortissement pour la comptabilisation des gains et des pertes actuariels des avantages sociaux futurs avec comptabilisation immédiate. Les gains et les pertes actuariels actuels et la réévaluation ultérieure seraient imputés comme une charge directe à l'état de l'évolution de l'actif net au cours de l'exercice d'adoption. Le montant de la charge directe s'élèverait à environ 19 818 \$ au 1^{er} avril 2013, date de transition pour la présentation des chiffres comparatifs. Le montant serait compensé par le gain de réévaluation pour l'exercice 2014 de 2 525 \$ et par une diminution de la charge au titre des avantages sociaux futurs pour l'exercice 2014 de 737 \$, ce qui se traduirait par une réduction nette de 16 556 \$ du solde du fonds non grevé d'affectations. La modification des autres exigences en matière d'informations à fournir devrait être mineure.

4. Débiteurs

	2014	2013
Créances clients	6 629 \$	6 942 \$
Provision pour créances douteuses	(226)	(375)
	6 403 \$	6 567 \$

La valeur comptable brute des créances clients dépréciées s'élevait à 226 \$ (375 \$ au 31 mars 2013). Le montant de la perte de valeur comptabilisée à l'état des résultats lié aux créances clients s'élève à 99 \$ (32 \$ en 2013).

(en milliers de dollars)
31 mars 2014

5. Prêts

Des prêts sont accordés aux salariés de l'Organisme aux termes du programme d'achat d'ordinateurs domestiques. Les modalités d'encaissement et les dates d'échéance ont été négociées avec les salariés au moment où les prêts ont été octroyés. Ces prêts sont non garantis, sans intérêt et encaissables au plus tard le 14 septembre 2016.

6. Placements

L'Organisme détient une participation de 10 % dans les actions ordinaires de FundSERV Inc. (FundSERV), organisme créé à titre de dépositaire et de chambre de compensation pour l'industrie des fonds d'investissement, qui est comptabilisée à son coût initial à néant. Seules les personnes qui sont à la fois courtier et administrateur de l'OCRCVM peuvent prendre des décisions concernant le vote lié aux actions ou l'utilisation ou la cession de

ces actions et l'application de tout produit tiré de la cession de ces actions et toute décision est exécutoire et l'OCRCVM doit s'y conformer. L'OCRCVM a entrepris toutes les mesures nécessaires et souhaitables pour réaliser l'objet de ce qui précède.

Au cours de l'exercice 2013, la participation de 15,2 % de l'Organisme dans les actions ordinaires de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS), organisme créé à titre de dépositaire et de chambre de compensation pour le secteur des valeurs mobilières, a été acquise par un tiers. Un produit de 25 481 \$ a été comptabilisé. Après déduction des coûts de transaction de 1 081 \$ et du coût de base du placement de 617 \$, l'Organisme a comptabilisé un gain de 23 783 \$. Les cotisations des membres ont été remboursées aux membres avant la date de clôture de l'exercice 2013 d'un montant correspondant au gain.

7. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2014 Valeur comptable nette	2013 Valeur comptable nette
Fonds non grevé d'affectations				
Mobilier de bureau et matériel	5 854 \$	2 878 \$	2 976 \$	3 927 \$
Améliorations locatives	8 078	2 173	5 905	6 553
Matériel informatique et logiciels	2 910	2 726	184	508
Projets technologiques	15 337	9 862	5 475	6 876
	32 179	17 639	14 540	17 864
Fonds grevé d'affectations externes				
Projets technologiques	3 134	747	2 387	2 195
Améliorations locatives	673	124	549	–
	3 807	871	2 936	2 195
Fonds pour le regroupement				
Améliorations locatives	–	–	–	604
	35 986 \$	18 510 \$	17 476 \$	20 663 \$

8. Dette à long terme

	2014	2013
Emprunt, intérêt au taux préférentiel du prêteur plus 0,85 % (2,17 % au 31 mars 2014), exigible en mars 2018, remboursable en versements mensuels de 83 \$ à l'exception des intérêts	3 987 \$	5 015 \$
Moins : tranche courante	997	1 028
	2 990 \$	3 987 \$

Le 29 juillet 2011, l'Organisme a conclu une convention de crédit avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) afin de financer les besoins en matière de fonds de roulement de l'Organisme et la rénovation du siège social et des bureaux de Calgary. La convention de crédit comprend les deux facilités suivantes :

- (i) une facilité de crédit renouvelable et prorogeable confirmée d'une durée de deux ans de 4 000 \$ (la « facilité de crédit renouvelable »);
- (ii) un crédit à la construction à terme non renouvelable et prorogeable confirmé de deux ans de 6 000 \$ remboursable en mensualités débutant en juin 2012, portant intérêt au taux préférentiel de la CIBC majoré de 0,85 % (la « facilité à terme »).

En date du 31 mars 2014, l'Organisme n'a emprunté aucun montant en vertu de la facilité de crédit renouvelable. Le 25 juillet 2013, l'OCRCVM a prorogé de deux ans la facilité à terme.

Aux termes de la convention de crédit, l'Organisme doit se conformer à certaines clauses restrictives générales, notamment le maintien des soldes minimaux suivants :

- (i) 40 000 \$ en solde des fonds global, dont un minimum de 6 000 \$ doit être détenu dans le fonds non grevé d'affectations;
- (ii) 4 000 \$ en trésorerie ou équivalents de trésorerie détenus par la banque à titre de garantie.

Au 31 mars 2014, l'Organisme respectait ses clauses restrictives.

Le remboursement en principal prévu de l'emprunt bancaire au cours des quatre prochains exercices se détaille comme suit :

2015	997 \$
2016	997
2017	997
2018	996
	3 987 \$

9. Avantages sociaux futurs

L'Organisme offre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi à ses salariés en vertu de régimes à cotisations déterminées et à prestations déterminées. Les régimes offrent des prestations qui sont établies d'après une formule qui combine le nombre d'années de service avec un pourcentage du salaire des participants aux régimes. L'Organisme propose les régimes de retraite suivants :

1. le régime de retraite de l'OCRCVM pour le régime d'avantages reportés des membres de l'ancien RR de l'ACCOVAM (ancien RR de l'ACCOVAM : inactif);
2. l'ancien régime de prestations de revenu supplémentaire (« RPRS ») non enregistré et financé par le SRM pour le régime d'avantages reportés des anciens salariés de la TSX (« ancien RPRS de SRM »);
3. le régime de retraite des salariés de l'OCRCVM (« RR de l'OCRCVM »);
4. le régime de retraite complémentaire à prestations déterminées non enregistré à l'intention des cadres (« RRCC de l'OCRCVM »);
5. le RPRS à cotisations déterminées de l'OCRCVM;
6. le régime de retraite à cotisations déterminées de l'OCRCVM.

L'OCRCVM détient également un régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite (ACR de l'OCRCVM). Les avantages fournis en vertu du régime pour les salariés à la retraite sont des soins médicaux, dentaires, des comptes de dépenses liés aux soins de santé, et une couverture pour catastrophes pour les retraités admissibles.

La dernière évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a eu lieu le 1^{er} avril 2011. Une évaluation actuarielle du régime d'ACR de l'OCRCVM a également eu lieu le 1^{er} avril 2011. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation est exigée le 1^{er} avril 2014.

(en milliers de dollars)
31 mars 2014

9. Avantages sociaux futurs (suite)

	31 mars 2014			31 mars 2013		
	Régimes de retraite ⁽¹⁾	Régimes de retraite ⁽²⁾	Autres régimes d'avantages sociaux ⁽³⁾	Régimes de retraite ⁽¹⁾	Régimes de retraite ⁽²⁾	Autres régimes d'avantages sociaux ⁽³⁾
Obligation au titre des prestations constituées	(6 735) \$	(63 645) \$	(7 638) \$	(6 497) \$	(57 921) \$	(6 752) \$
Juste valeur des actifs des régimes	8 265	44 538	–	7 854	38 132	–
Statut du fonds – surplus (déficit) des régimes	1 530	(19 107)	(7 638)	1 357	(19 789)	(6 752)
Coût des services passés non amorti	–	–	(966)	–	–	(1 120)
Pertes actuarielles non amorties	1 827	14 450	1 245	2 070	17 773	1 095
Actif (passif) au titre des prestations constituées	3 357	(4 657)	(7 359)	3 427	(2 016)	(6 777)
Provision pour moins-value	(917)	–	–	(701)	–	–
Actif (passif) au titre des prestations constituées (après la provision prestations pour moins-value)	2 440 \$	(4 657) \$	(7 359) \$	2 726 \$	(2 016) \$	(6 777) \$

1) Régimes avec actif au titre des prestations constituées

2) Régimes avec obligation au titre des prestations constituées

3) Régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite

Le total du coût des avantages reportés comptabilisé pour l'exercice se détaille comme suit :

	Exercices clos le					
	31 mars 2014			31 mars 2013		
	Régimes de retraite ⁽¹⁾	Régimes de retraite ⁽²⁾	Autres régimes d'avantages sociaux ⁽³⁾	Régimes de retraite ⁽¹⁾	Régimes de retraite ⁽²⁾	Autres régimes d'avantages sociaux ⁽³⁾
Coût des prestations de l'exercice considéré	– \$	4 091 \$	464 \$	– \$	4 092 \$	433 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	275	2 632	304	275	2 463	280
Rendement réel sur les actifs des régimes	(471)	(4 590)	–	(513)	(3 024)	–
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu sur les actifs des régimes	138	2 334	–	191	1 113	–
Amortissement des pertes actuarielles	128	1 137	25	167	1 304	16
Amortissement du coût des services passés	–	–	(154)	–	–	(154)
Variation de la provision pour moins-value	216	–	–	701	–	–
Charge à titre des avantages sociaux futurs	286 \$	5 604 \$	639 \$	821 \$	5 948 \$	575 \$

1) Régimes avec actif au titre des prestations constituées

2) Régimes avec obligation au titre des prestations constituées

3) Régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite

9. Avantages sociaux futurs (suite)

En plus des chiffres précédents, il n'y a pas d'obligation au titre des prestations (61 \$ en 2013) pour le régime à cotisations déterminées RPRS. Les charges relatives à ce régime pour la période considérée s'élèvent à 8 \$ (3 \$ en 2013). Les charges relatives au régime à cotisations déterminées des salariés mentionné précédemment pour la période considérée s'élèvent à 1 015 \$ (924 \$ en 2013).

Les hypothèses actuarielles importantes retenues aux fins de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées de l'Organisme sont les suivantes :

	2014	2013
Taux d'actualisation	4,25% à 4,50%	4,00% à 4,25%
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	3,00% à 6,00%	3,00% à 6,00%
Taux de progression des salaires	3,50%	3,50%

Aux fins de l'évaluation, le taux hypothétique d'augmentation des frais médicaux a été fixé à 7,5 %, diminuant graduellement par tranche de 0,5 % par année pour atteindre 5 %. L'inflation des coûts dentaires devait rester stable à 4,5 %.

	Exercices clos le					
	31 mars 2014			31 mars 2013		
	Régimes de retraite ⁽¹⁾	Régimes de retraite ⁽²⁾	Autres régimes d'avantages sociaux ⁽³⁾	Régimes de retraite ⁽¹⁾	Régimes de retraite ⁽²⁾	Autres régimes d'avantages sociaux ⁽³⁾
Cotisations patronales	– \$	2 963 \$	57 \$	2 136 \$	3 513 \$	58 \$
Cotisations salariales	–	1 149	–	–	797	–
Prestations versées	(60)	(2 296)	(57)	(62)	(1 458)	(58)

1) Régimes avec actif au titre des prestations constituées

2) Régimes avec obligation au titre des prestations constituées

3) Régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite

(en milliers de dollars)
31 mars 2014**10. Charges**

	Exercices clos le	
	31 mars 2014	31 mars 2013
Charges du fonds non grevé d'affectations		
Charges de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers		
Rémunération	40 921 \$	42 498 \$
Technologie	1 765	1 336
Charges locatives	4 579	4 741
Amortissement	1 812	1 754
Autres charges	9 407	5 923
	58 484 \$	56 252 \$
Charges de fonctionnement attribuables à la réglementation des marchés		
Rémunération	17 949 \$	17 260 \$
Technologie	4 418	4 713
Charges locatives	1 612	1 617
Amortissement	3 012	2 721
Autres charges	1 654	2 005
	28 645 \$	28 316 \$
Charges du fonds grevé d'affectations externes		
Charges liées aux formations d'instruction	1 933 \$	2 825 \$
Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs	350	350
Formation des membres	315	395
Programme de littéracie en matière financière Funny Money	200	274
Projet de calcul des marges en fonction du portefeuille	–	4
Projet de surveillance du revenu fixe (Fixed Income Surveillance Project)	24	–
Activités de négociation à haute fréquence	55	25
Accès électronique des tiers aux marchés	–	26
Parrainages de conférences du comité consultatif des organismes d'autoréglementation et du Forum international pour l'éducation des investisseurs (IFIE)	136	–
Amortissement	508	130
	3 521 \$	4 029 \$

11. Fonds du PCAA grevé d'affectations externes

Au cours de l'exercice, l'Organisme a viré le solde résiduel de 1 001 \$ du **Fonds du PCAA grevé d'affectations externes** à un administrateur indépendant, Ernst & Young Inc., mandaté par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et l'OCRCVM. L'administrateur, sous la supervision de la CVMO et de l'OCRCVM, a géré la distribution du fonds, après déduction des charges administratives, aux investisseurs admissibles qui ont acheté du PCAA de tiers. La distribution a été achevée en septembre 2013.

12. Engagements et éventualités

Au 31 mars 2014, le total des loyers de base minimaux annuels relatifs aux locaux de l'Organisme, en excluant la TPS/TVH et les frais d'occupation aux termes de baux à long terme venant à échéance à diverses dates jusqu'au 29 février 2024, s'établit comme suit :

2015	2 788 \$
2016	2 708
2017	2 434
2018	2 750
2019	2 414
Par la suite	12 088
	<hr/>
	25 182 \$

En plus des loyers minimums mentionnés ci-dessus, l'Organisme est également dans l'obligation de payer sa part des coûts de fonctionnement, lesquels fluctuent d'une année à l'autre.

L'Organisme parraine le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) qui a été établi afin de protéger les clients qui ont subi des pertes financières en raison de l'insolvabilité d'un courtier membre de l'OCRCVM. L'OCRCVM a donné une garantie de 125 000 \$ (125 000 \$ en 2013) à l'égard de lignes de crédit bancaire du FCPE. Au 31 mars 2014, le FCPE n'avait prélevé aucun montant de ces lignes de crédit. Tout montant prélevé de la garantie serait imputé aux sociétés membres. Afin de satisfaire à ses éventuelles obligations financières, le FCPE a les ressources suivantes à sa disposition : i) un solde de fonds pour éventualités en caisse de 423 000 \$ au 31 décembre 2013 (424 000 \$ en 2012); ii) des lignes de crédit totalisant 125 000 \$ au 31 décembre 2013 (125 000 \$ en 2012) provenant de deux banques à charte canadiennes et iii) le FCPE a souscrit une assurance d'un montant de 131 000 \$ au 31 décembre 2013 (131 000 \$ en 2012) en prévision de toute perte et dans le total annuel relativement aux pertes dépassant 110 000 \$ (100 000 \$ en 2012) que le FCPE devrait payer en cas d'insolvabilité d'un membre.

L'Organisme est assujéti à une poursuite pour renvoi injustifié. L'issue de cette poursuite et le montant de toute perte finale ne peuvent pas être estimés de façon raisonnable à l'heure actuelle. Selon les recommandations des conseillers juridiques, la direction est d'avis que la poursuite n'est pas fondée et se défendra vigoureusement contre ladite poursuite.

(en milliers de dollars)
31 mars 2014

12. Engagements et éventualités (suite)

À la suite de la perte accidentelle au cours du dernier exercice d'un appareil portable qui contenait des renseignements personnels sur les clients d'un certain nombre de courtiers membres, l'Organisme a entrepris des mesures pour informer les courtiers membres et les clients potentiellement touchés et offrir des services de soutien continus aux clients potentiellement touchés. Le total des coûts liés à l'incident pour l'OCRCVM devrait s'élever à 5 677 \$, dont 5 005 \$ ont été engagés pendant l'exercice 2014 (408 \$ en 2013). À la date d'approbation des états financiers le 25 juin 2014, l'OCRCVM n'a reçu aucun rapport sur un vol d'identité ou une fraude découlant de la perte de cet appareil portable. Il est impossible d'évaluer le montant total des dommages potentiels ou d'établir une fourchette de perte possible, le cas échéant, découlant des règlements ou d'autres solutions en lien avec cette affaire.

Le 30 avril 2013, une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour obtenir le statut de représentant a été déposée contre l'Organisme à la Cour Supérieure du Québec. La requête de recours collectif du requérant pour le compte de personnes au Canada dont les renseignements personnels ont été perdus par l'Organisme cherche à obtenir 1 \$, plus intérêts, au nom de chaque membre du collectif, relativement aux dommages pour le stress, les désagréments et les mesures qui ont dû être prises à la suite de la perte des renseignements personnels par l'Organisme. La requête pour autorisation sera entendue en juin 2014 et la direction ne s'attend pas à un jugement sur cette requête avant septembre 2014. Compte tenu du fait que cette procédure en est au stade préliminaire, il est impossible d'évaluer raisonnablement l'incidence, le cas échéant, de cette procédure sur la situation financière de l'Organisme. Selon les recommandations des conseillers juridiques, la direction est d'avis que la poursuite n'est pas fondée et se défendra vigoureusement contre ladite poursuite.

13. Risques liés aux instruments financiers

L'exposition de l'Organisme aux principaux risques liés aux instruments financiers se détaille comme suit :

Risque de crédit

L'Organisme a déterminé que les actifs financiers qui l'exposent au risque de crédit sont les débiteurs, étant donné que le manquement de l'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour l'Organisme. L'entité est également exposée au risque lié à la concentration du fait que toute sa trésorerie est détenue auprès d'institutions financières et que ses soldes dépassent les limites de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et à la dette à long terme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Organisme représente le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à ses créditeurs et à sa dette à long terme.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la valeur d'un placement fluctue à la suite des variations des conditions de marché, que ces variations résultent de facteurs particuliers au placement individuel ou de facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. L'OCRCVM minimise son exposition au risque de marché en raison de sa politique de placement dans des billets et des bons du Trésor du gouvernement du Canada. Le risque de marché est considéré comme étant minimal.

Visitez-nous à

www.ocrcvm.ca

MONTRÉAL

5 Place Ville Marie
Bureau 1550
Montréal (Québec)
H3B 2G2

CALGARY

Bow Valley Square 3
255-5th Avenue S.W.
Suite 800
Calgary (Alberta)
T2P 3G6

TORONTO

121, rue King Ouest
Bureau 2000
Toronto (Ontario)
M5H 3T9

VANCOUVER

Royal Centre
1055 West Georgia
Street, Suite 2800
P.O. Box 11164
Vancouver (Colombie-
Britannique)
V6E 3R5

1 877 442-4322

www.ocrcvm.ca